ILS ONT TUÉ PIPO !

Un meurtre en banlieue, une violence d'Etat, une récupération politique & médiatique

EN 1999, SOUS LE TITRE « Reynerie décembre 98, ou l'histoire d'un meurtre, d'une violence d'état et d'une récupération politique et médiatique » LA CNT-AIT A PUBLIE UNE PREMIÈRE BROCHURE D'ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS QUI ONT SUIVI LA MORT D'HABIB.

EN SEPTEMBRE 2001, ELLE A PUBLIE, SOUS LE TITRE « Toulouse 8 août 2000, un bien étrange procès » LA SUITE LOGIQUE DE CE PREMIER TRAVAIL : LES NOTES PRISES PAR DES MILITANTS LORS DU PROCÈS DE HENRI BOIS, L'OFFICIER DE POLICE QUI A TUE HABIB.

AFIN QUE CHACUN PUISSE DISPOSER D'UNE DOCUMENTATION COMPLÈTE SUR CETTE AFFAIRE ET SE FAIRE UNE IDÉE PAR LUI-MÊME, NOUS AVONS RÉUNI DANS LA PRÉSENTE BROCHURE L'ESSENTIEL DE CES DEUX TEXTES AINSI QUE DES ARTICLES PARUS DANS L'ÉDITION DE MIDI-PYRÉNÉES DE NOTRE JOURNAL, « LE COMBAT SYNDICALISTE ».

CNT-AIT

COLLECTION ACTUELLE

ILS ONT TUÉ PIPO !

Un meurtre en banlieue, une violence d'Etat, une récupération politique & médiatique

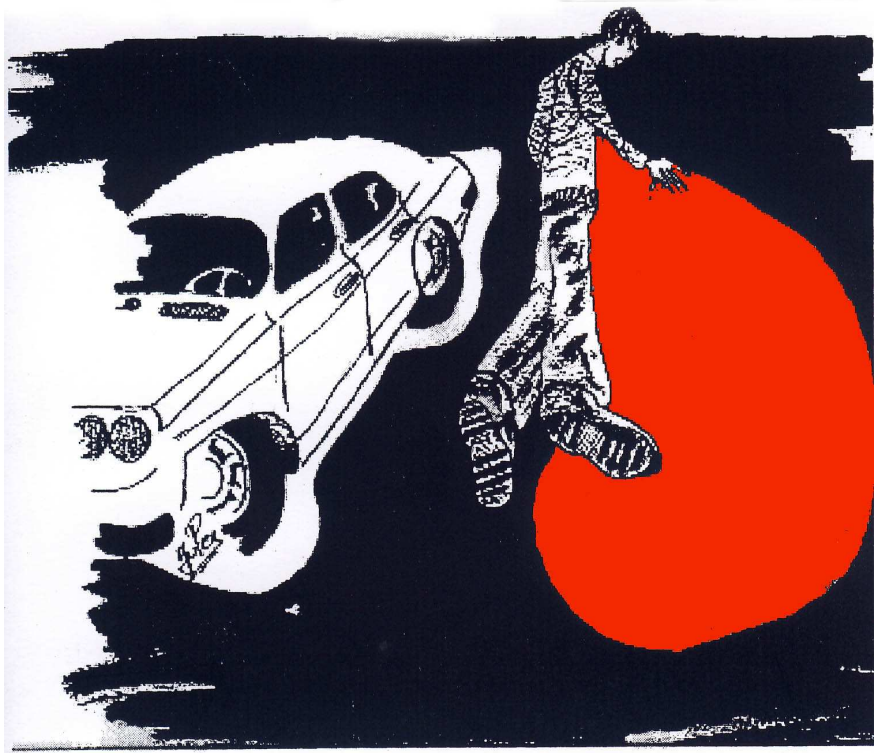

CNT-AIT

Pour recevoir un exemplaire de notre Combat Syndicaliste, envoyez vos coordonnées à

CNT-AIT
7 rue Saint Remesy
31000 Toulouse
Tel/fax : 05 61 52 86 48

http://cnt-ait-toulouse.fr

0 - INTRODUCTION p. 3

I - CHRONOLOGIE D'UN MEURTRE ET D'UNE RÉVOLTE

Dimanche 13 Décembre 1998 p. 5
Lundi 14 Décembre 1998 p. 6
Mardi 15 Décembre 1998 p. 6
Mercredi 16 Décembre 1998 p. 7
Jeudi 17 décembre 1998 p. 8
Vendredi 10 Décembre 1998 p. 9
Samedi 19 Décembre 1998 p. 9

II - UN MEURTRE & UNE RÉVOLTE VUS PAR LES MEDIAS

Mort d'Habib : de nombreuses invraisemblances passées sous silence. p. 10
Après les émeutes, 22 voitures détruites par le feu ressuscitent p. 13
Le coup de l'autobus : Maurice s'appelle Gilbert, il n'a pas été victime d'une agression mais d'une rumeur p. 15
Pendant les ravages, la vente continue. p. 17
Les opérations de police p. 20
Conclusion p. 21

III - PAROLES DE CENETISTES

Plein feux sur la Reynerie p. 23
L'opinion des habitants du quartier p. 28
Que devient la Reynerie ? p. 29
Marche « justice pour Habib » p. 32

Toulouse, 8 août 2001 : un bien étrange procès

IV - UN PROCÈS JUGÉ D'AVANCE

Un bien étrange procès p. 36
Un procès en correctionnelle : un cadavre mais pas de victime p. 37
Un procès sans témoin à l'audience p. 37
Un présumé coupable plein de remords mais qui ne se sent pas vraiment fautif… p. 38
Un procureur extrêmement bienveillant p. 39
Finalement, un goût amer d'escamotage … p. 40

V - PROCÈS DU POLICIER HENRI BOIS

Ouverture de l'audience p. 41
Interrogatoire du présumé coupable par le Président du Tribunal p. 42
Questions de Me Cohen au présumé coupable p. 54
Questions du Procureur de la épublique au présumé coupable p. 58
Questions des avocats de la défense au présumé coupable p. 58
Reprise de l'interrogatoire par le Président du Tribunal p. 60
Plaidoirie de Maître Cohen pour la partie civile p. 61
Réquisitoire du Procureur de la République p. 67
Plaidoirie de Maître Rossi-Lefèvre, premier avocat de la défense p. 69
Plaidoirie de Maître Boguet deuxième avocat de la défense p. 72

VI—EN GUISE D'ÉPILOGUE p. 77

0 - INTRODUCTION

Le 13 décembre 1998, vers 3 heures 30 du matin, à la limite du centre et d'une banlieue de Toulouse, Habib, lycéen de 17 ans, était tué par le brigadier Henri Bois, fonctionnaire de police, d'une balle de 9 mm tirée à bout portant. Son corps n'était découvert par une habitante du quartier qu'à 6 heures du matin, gisant dans son sang au bord du trottoir. Les jours qui suivirent ce drame, le quartier du Mirail où habitait Habib, fut le lieu de nombreux affrontements entre les jeunes et une armada de policiers en tous genres (CRS, brigades mobiles, BAC,...) encerclant littéralement le quartier. Des voitures brûlées, des bâtiments publics et des commerces endommagés, des milliers de grenades lacrymogènes tirées, des flics blessés, des jeunes interpellés,... mais surtout la mort d'un lycéen pour un vol de voiture, au nom de la loi, de l'ordre et de la sécurité ; au nom de la propriété. Et la police comme seule réponse à la colère des copains de Habib. Des flics contre la misère et le désespoir. Des hordes de flics, provocants, insultants, "en chasse" ! Et le discours récupérateur des politiciens et des médias. Un gosse est assassiné par un flic, et tous hurlent à la violence des jeunes qui brûlent les voitures de leurs parents. Et tous demandent de la justice (quelle justice ?) et de la sécurité.

Les flics écraseront la colère des jeunes, les journaux étoufferont les cris de révolte, les politiciens récupéreront les revendications, le ministre passera voir les notables, et la révolte du Mirail, comme tant d'autres révoltes de banlieue, tombera dans l'oubli.

Pour prendre date, pour dire ce qu'a été l'assassinat de Habib et la juste révolte de ses copains, pour témoigner, la CNT-AIT a rédigé ce document.

Nous présentons en première partie la chronologie des événements qui se sont déroulés durant les 5 jours qui ont suivi l'assassi-

nat de Habib. Les informations dont nous disposons proviennent des témoignages de plusieurs copains, adhérents de la CNT-AIT et résidants au Mirail, et de la lecture critique de la triste presse quotidienne et hebdomadaire.

Nous commentons en seconde partie des extraits des articles de presse parus sur le sujet. Nous invitons le lecteur à relever les contradictions, les informations erronées (rarement démenties), le discours sécuritaire développé par bon nombre de journalistes, notamment ceux de la Dépêche du Midi. Nous invitons également le lecteur à se désoler du double langage tenu par les élus, notamment les élus de gauche du Mirail, qui demandent à la fois plus de moyens "pour les jeunes" et plus de police.

Sans prétendre donner des leçons, mais en revendiquant une autre vision de ce drame du racisme, de l'exploitation et de l'exclusion au quotidien, nous reproduisons en troisième partie quelques articles, publiés par notre journal, "Le Combat Syndicaliste de Midi-pyrénées".

Deux ans après les faits le procès du policier Bois a eu lieu, en plein été. Nous en donnons, en quatrième partie, une analyse succincte et nous consacrons ensuite une longue cinquième partie à la reproduction des débats du procès. Il est rare en effet de pouvoir suivre de bout en bout un tel procès et encore plus de pouvoir en lire un compte-rendu pratiquement exhaustif. Une telle lecture est pourtant des plus instructives pour comprendre le fonctionnement de la police, de la justice, de la société. C'est pourquoi des militants de la CNT-AIT se sont astreints tout au long du procès à une prise de notes très serrées, que nous reproduisons ici.

Enfin, nous terminons cette brochure par quelques informations complémentaires apportées en guise de conclusion.

VI—EN GUISE D'ÉPILOGUE

En première instance, le Brigadier Henri Bois a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Toulouse le 6 septembre à trois mois de prison avec sursis. Il n'a pas fait appel. Au procès civil qui a suivi deux mois plus tard l'Etat (et non pas le policier) a été condamné à verser 700 000 francs à la famille de la victime au titre des dommages subis. Au moment où nous publions cette brochure, nous ne savons pas s'il a été radié de la police.

Jérôme Chabou, auquel M°Boguet fait allusion au début de sa plaidoirie est ce jeune homme qui, lors des événements de Reynerie, début 98, réveillé dans un état second par un incendie de voiture sous ses fenêtres, avait tiré et blessé un policier. La cour d'assises du Lot-et-Garonne a confirmé la peine prononcée en première instance à Toulouse : 12 ans de réclusion.

En octobre 2001, trois jeunes, accusés d'avoir jeté des cailloux sur le commissariat du quartier d'Empalot le 13 décembre 99, à l'occasion du premier anniversaire de la mort d'Habib étaient condamnés par le Tribunal Correctionnel de Toulouse à 4 mois de prison ferme pour l'un, 4 mois avec sursis pour l'autre et un an ferme par défaut pour un accusé absent à l'audience. En février 2002, ce dernier, qui avait fait opposition au jugement a été condamné à 8 mois de prison ferme.

Mais il est un hussard bleu de la République. Ils sont payés pour ça, ils le font. Aujourd'hui, Monsieur le Procureur, vous avez semblé hésiter. Je crois à l'utilité de la peine. Henri Bois va vivre toute sa vie avec ses remords, comme depuis le premier jour de l'enquête. Il n'a rien à faire en prison, parce que cette sanction présenterait un caractère inutile, dans les conditions dans lesquelles les faits ont été commis -par rapport à d'autres affaires. Il faut rappeler que cette interpellation dangereuse correspond, aujourd'hui, à une certaine catégorie de délinquants qui refusent de s'arrêter. Nous n'avons pas assez d'effectifs à la police, à la BAC, pas assez de flash-ball…

Vous le jugerez pour des manquements qui résultent d'un concours malheureux de circonstances.

Président : L'affaire est mise en délibéré, comme toutes les affaires qui méritent une réflexion importante. La décision sera rendue le jeudi 6 septembre à 14 heures. Je renvoie pour l'intérêt civil au jeudi 11 octobre. Je remercie toutes les personnes présentes dans la salle d'avoir permis que l'audience se tienne dans des conditions de calme et de sérénité. (Il est 15 h 30).

(1) Le présumé coupable parle face au tribunal, le dos tourné au public.
(2) Les noms propres n'étant pas épelés à l'audience. Leur orthographe –et pour les moins souvent cités leur phonétique- est donnée sous toute réserve.
(3) Terme technique, retranscrit sous toute réserve.
(4) Voir note 2.
(5) *Gavroche*, qui sera lui aussi abattu d'un coup de feu, chante *"Je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire, le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau"* (V. Hugo, *"Les Misérables"*).
(6) Citation et auteur peu audibles, donnés sous réserve.
(7) Sigle donné sous réserve.

I - CHRONOLOGIE D'UN MEURTRE ET D'UNE RÉVOLTE (1)

Dimanche 13 Décembre 1998

- 03 heures 30 : Boulevard Déodat de Séverac, un fourgon de police traverse le terre-plein central, et bloque une 205 à hauteur du lycée technique. Deux policiers, le brigadier Henri Bois et un auxiliaire de police de 20 ans se précipitent pour interpeller les 2 occupants de la 305. Les deux passagers se débattent. Sept coups de feu retentissent. Les deux "suspects" s'enfuient. Les flics cherchent au sol durant 20 mn avec une lampe électrique, puis reprennent leur route en signalant à leur PC qu'il ont été témoins d'une tentative de vol de véhicule. Mais ils ne signalent pas qu'ils ont fait usage à plusieurs reprises de leurs armes à feu.

- **06 heures :** une habitante du Mirail découvre un corps gisant dans son sang, au pied d'une voiture en stationnement, à 120 mètres du lieu de l'altercation avec les flics. C'est le corps de Habib, lycéen de 17 ans, habitant la Reynerie (dans le "grand Mirail"). Il a reçu une balle tirée à bout portant qui lui a perforé le poumon.

-**12 heures :** La nouvelle de la mort de Habib se répand. Les jeunes se rassemblent peu à peu au pied des immeubles. Dans l'après-midi, une discrète reconstitution est faite par les flics locaux.

- **18 heures :** Les jeunes (plusieurs centaines), rassemblés sur les parkings rue de Kiev, se dirigent vers le poste d'îlotage voisin. Des poubelles flambent, le poste d'îlotage est "attaqué" ainsi que la station de métro Reynerie, la CAF locale, et un commerce. Mises à feu, bris de

(1) Ce texte a été écrit dans les jours qui ont suivi les événements. Il repose sur des informations publiées dans la presse et sur des témoignages directs. Les informations de la presse n'ont pu toujours être vérifiées au moment. On se reportera à la suite de ce dossier (analyse des médias, déclarations lors du procès ..) pour plus de précisions.

vitres, destruction de mobilier, la colère monte. Des voitures sont incendiées. Une compagnie de CRS prend position sur le boulevard
-**19 heures :** Les flics postés au carrefour entre la rue de Kiev et la zone industrielle Babinet sont repoussés et mis en fuite par l'assaut d'environ 200 jeunes. Un autobus est pris d'assaut. Les passagers et le chauffeur sont "invités" à descendre. Le bus est poussé jusque dans la rue de Kiev où il est mis en travers et brûlé. De plus en plus de voitures flambent sur la rue et sur les parkings.
- **20 heures :** Trois compagnies de CRS et un escadron de gendarmes mobiles prennent position à l'extrémité de la rue de Kiev. La SEMVAT, compagnie de bus, annonce la fermeture des lignes 8, 13, 57, 58 et 12. Les jeunes et les flics s'affrontent jusqu'à 23 heures. Tard dans la soirée, le brigadier et l'auxiliaire sont placés en garde à vue.

Lundi 14 Décembre 1998

- Matinée : l'IGPN (la police des polices) commence son enquête. Le procureur de la république parle d'un "tir accidentel". Les CRS et gardes mobiles restent postés sur les boulevards.
- **16 heures :** Une manifestation des collégiens de la Reynerie, à laquelle se joignent quelques habitants, fait le tour des quartiers avoisinants (Bagatelle, La Faourette) en scandant "Habib", "Pipo" (le surnom de Habib) ou "Police assassins". Tout l'après midi dans le Mirail, il y a des affrontements sporadiques entre les flics et des groupes de jeunes.
- 17 heures : La faculté du Mirail, située à proximité, est fermée. A partir de cette heure, les affrontements se multiplient et s'étendent à d'autres quartiers HLM de la ville. Des véhicules sont incendiés à Bagatelle, Empalot, la Faourette et aux Minimes. A Bagatelle, un local HLM est incendié. Des rassemblements se forment devant les commissariats de Bellefontaine et de Bagatelle, protégés par d'imposantes forces de l'ordre, Les affrontements se multiplient tard dans la nuit. Deux flics sont blessés légèrement. De nombreuses voitures sont incendiées.

policier auxiliaire en position. Un coup va partir. Parce qu'on pratique l'extrême ! Un ministre de l'intérieur parlait de *"sauvageons"*. J'ai horreur du terme. Mais certains jeunes partent du principe que le fonctionnaire n'osera pas tirer. Ils repoussent les limites de l'intervention, dans des limites qui ne sont pas dans le manuel qui ne repose que sur la dissuasion. Et s'ils ne se calment pas, comment on fait ? Lui, il est bien embêté. C'est le procès d'un jeune qui refuse de se laisser interpeller. C'est toute la nuance qui fait que des fonctionnaires de police sont en situation de crise.

Nous avons 20 ans de retard sur les pays anglo-saxons, car le revolver est une arme dangereuse. Il y a un an, un fonctionnaire de police a accroché le chien de son arme et s'est tiré une balle dans la jambe. Il n'y a pas de sécurité. La simple et la double action ne sont pas des sécurités. La simple action peut provoquer le feu. Tout ça, c'est la réalité. Henri Bois n'est pas un innocent agent de police, c'est un bon flic, doté des moyens que reçoivent aujourd'hui les fonctionnaires de police pour agir. C'est ce genre de détails qui, accumulés, finit par provoquer une réalité invraisemblable. Tout ça accumulé a fait poser de nombreuses questions. Aujourd'hui, tout est clair. Dès le début, Henri Bois a maintenu une thèse que les premiers éléments ne venaient pas corroborer. Aujourd'hui, les dernières expertises médico-légales ont rétabli une vérité compatible. La seule dissimulation que l'on puisse lui reprocher n'intéresse pas votre tribunal. Quelle importance qu'il ait ou pas signalé ? Tout cela est postérieur. Ce que nous savons, c'est que tout devient compatible. Dans le cadre d'une reconstitution, on sait qu'il faut 40 secondes -une éternité- pour regagner le coin de la rue Painlevé, pour faire 300 mètres. C'est Barrière qui le dit, avant de perdre, une deuxième fois, sa chaussure. Les conditions de visibilité n'étaient pas idéales. Les images qui ont été prises par la suite, lors des événements, montrent qu'il faisait sombre. *"Les deux individus se faisaient suite. Je pense que le premier avait déjà tourné rue Painlevé"* nous dit Barrière. 40 secondes qui permettent à Amine de disparaître en escaladant un garage. Pourquoi Habib n'aurait pas fait la même chose ? Bois le voit partir en courant, Barrière aussi. Ils pensent tous les quatre que Habib a disparu pareil. L'audition des bandes est explicite. Il fait le lien de suite -Delta Charlie Delta : DCD- ! C'est un officier de police qui n'avait jamais tiré en 16 ans.

Aujourd'hui, Henri Bois, dont la vocation a toujours été de servir la justice de son pays, de se porter à l'aide des autres, revendique le droit d'avoir peur. Quand il a raccroché son uniforme, c'est un père de famille, un citoyen. J'interviens souvent devant votre tribunal pour de nombreux policiers qui ont été victimes. Henri Bois a commis des fautes.

code-couleur : vert, courtoisie élémentaire ; orange, rouge, ça monte. Aujourd'hui : attitude, position de l'arme en fonction du climat : calme apparent, présomption de danger, danger reconnu, danger actuel, agression armée. Le fonctionnaire peut se mettre en position d'usage pour lui -légitime défense- les tiers, les membres de son équipage. Il est le chef de bord, responsable de son équipage. Il agit comme agent interpellateur, laissant les autres accomplir les tâches annexes -appeler les renforts, couvrir…-.

Soyons clair : Henri Bois est coupable et vous le condamnerez sur la base de l'article 221-6 et des nouvelles dispositions de la loi du 15 juillet 2001 car les lois les plus douces sont d'application immédiate. Il y a délit par manque de prudence s'il est établi qu'on n'a pas réalisé toutes les diligences nécessaires. Henri Bois a commis des fautes, pas toutes celles qu'on lui reproche. Au moment de son interpellation, il faut déterminer si son attitude l'a mis en situation de dérapage. Avant de rentrer dans le véhicule, l'intervention est parfaite. Appelé pour un magasin de motocyclettes, il comprend qu'il faut intervenir en face, où deux individus tentent de forcer une BMW. Deux personnes s'agitent dans la 205. Quand la R19 se présente pour bloquer le passage, il y a collision entre les deux véhicules, ce qui entraîne le bris du phare avant de la 205. Faire l'état des chocs qui figuraient sur la 205 aurait pris trois heures. L'arrière était effondré, c'était une ruine, contrairement à ce qui s'est dit ici ce matin. Il y a eu ces mouvements de caisse qui ont fait que la situation a évolué dans un registre de gravité. Il est en présomption de danger, il doit avoir débridé son arme à l'étui et mettre la main dessus. C'est le moment où on décide de passer à l'action. C'est chaud. C'est pas encore bouillant, mais c'est chaud, car la 205 GTI va exécuter des manœuvres violentes. Elle va avancer vers le fonctionnaire. A ce moment, l'arme doit être pointée en direction du danger, d'après le manuel. Le véhicule étant une arme par destination, il a le droit de mettre le doigt sur la détente.

Dans un monde parfait, il faudrait ensuite rengainer. Impossible. Une demi-seconde plus tard, il tente d'arracher les fils. A-t-il manqué de maîtrise ? S'il avait tiré à travers le pare-brise ? S'il avait braqué le chauffeur ? Non, personne ne le dit. Il essaye de cravater -comme on dit en langage professionnel- l'individu. C'est là que le fonctionnaire ne comprend plus. Il ne sait pas quelle est la détermination des individus qu'il a en face. Il essaye de procéder à l'interpellation d'individus qui sont braqués par des armes. On leur a fait des sommations. Ce sont des fonctionnaires en tenue. Le jeune Amine tente son va-tout. Il percute le

Mardi 15 Décembre 1998

- Matinée : La famille de Habib porte plainte avec constitution de partie civile pour "homicide volontaire et omission de porter secours", et lance un appel au calme. Le Brigadier Henri Bois est mis en examen. Les syndicats de traminots (dont la CGT et SUD) annoncent un arrêt de travail de 80% du personnel et demandent plus de sécurité.

- **13 heures :** Une manifestation, organisée par les élèves du lycée polyvalent du Mirail, se rend du Mirail à la préfecture. 2500 à 3000 personnes défilent clans le calme. Les flics sont absents. Des jeunes filles chantent "Entendez vous ces cris de haine, venant d'une cité massacrée". Le père de Habib et quelques amis sont reçus à la préfecture. La manifestation se disperse dans le calme à 17h30.

- **17 heures** : A l'heure de la sortie des écoles, les flics tirent sans aucune raison des grenades lacrymogènes et détonantes, et sèment la panique parmi les mères de famille venues chercher leurs enfants à la maternelle. Le brigadier Henri Bois est remis en liberté car, répète le procureur de la république, "c'est un tir accidentel".

- **20 heures :** Les affrontements reprennent entre les jeunes, révoltés par la remise en liberté du brigadier, et les flics. La concession Renault de la zone industrielle Babinet est incendiée. Deux voitures flambent à la Reynerie

- **22 heures :** Affrontements très violents entre des jeunes du Mirail et les flics rue de Kiev. Cinq compagnie de CRS, trois escadrons de gendarmerie, et des dizaines de flics de la BAC de Toulouse et de Marseille encerclent le quartier. C'est jets de pierres et cocktails Molotov contre grenades lacrymogènes et charges musclées des flics qui chantent "On est les champions".

- **23 heures** : Les flics tirent des grenades dans les coursives des immeubles (bâtiment Vincent d'Indy). Les parents hurlent aux fenêtres contre les CRS, que les jeunes harcèlent par petits groupes.

Mercredi 16 Décembre 1998

- Minuit : Les flics de la BAC et les CRS ratissent les coursives. Trois jeunes sont arrêtés pour jet de pierres. Le calme revient peu à peu. Le lendemain, les journaux parleront de 107 véhicules incendiés depuis le début des affrontements.
- **Matinée :** Le copain de Habib qui a échappé aux flics en se cachant toute la nuit du dimanche au lundi dans un buisson se rend chez le juge d'instruction. Il indique qu'il a entendu 7 coups de feu, qu'en fuyant il a vu Habib courir "comme au ralenti", et qu'il a vu ensuite les flics chercher au sol avec une lampe électrique pendant 20 minutes. Il est laissé libre. L'intersyndicale des flics (dont la CGT - Police) diffuse un communiqué de soutien aux deux policiers gardés à vue.
- **20 heures :** Le père de Habib lance un nouvel appel au calme devant 200 jeunes rassemblés au pied des immeubles. La présence policière est toujours aussi forte sur le Mirail, qui est encerclé par des compagnies de CRS et de gardes mobiles.
- **23 heures :** Plusieurs voitures "bélier" sont jetées au même moment contre des commerces et des bâtiments publics en divers endroits de la ville : un commerce boulevard Silvio Trentin, une pharmacie chemin Michoum, un garage route de Seysses. A Bellefontaine, une voiture est incendiée devant l'agence de France Télécom. Un cocktail Molotov est lancé contre la "Maison de la justice" du quartier. Aux Minimes, une salle de spectacle située à proximité d'un local pour îlotiers est détruite par un incendie. Aux Mazades, des cabines téléphoniques sont détruites et des voitures sont incendiées. Aucun pillage n'est constaté.

Jeudi 17 décembre 1998

- **01 heure :** 4 jeunes sont interpellés rue de Kiev et placés en garde à vue pour jet de pierres.
- Matinée : L'avocat de la famille de Habib demande une nouvelle reconstitution. Au collège de la Reynerie, un conseiller d'éducation est

s'abreuve d'un certain nombre de messages et qui nous les vomit. Ce n'est pas non plus le procès des 600 commerçants qui envoient une pétition disant *"Vous avez peut-être bien fait"*. Il y a beaucoup de choses à faire concernant les protocoles d'intervention ; cela appartient à l'action syndicale. C'est sa charge. La famille et lui, ils ont la charge de souffrir.

(Se tournant vers les magistrats :) La presse s'est posé des questions par rapport à la durée de ce dossier. On a fait la différence entre deux affaires, celle de Henri Bois qui donne la mort à Habib, la 2ème, celle du jeune Chabou, qui tente de donner la mort à un fonctionnaire de police, en tirant de ses fenêtres. Il est passé au assises. Oui, et c'est normal. Deux situations rigoureusement différentes, ce qui fait que le jeune Chabou, dans une affaire qui ne nécessitait pas d'enquête poussée, soit rapidement fixé sur son sort. C'est tout à l'honneur de la justice, comme les deux ans et demi passés à l'affaire Bois. Parce que, aujourd'hui, avec l'ensemble du dossier, le tribunal sera suffisamment éclairé. On peut toujours se navrer que tel ou tel point de détail n'ait pas fait l'objet de recherches plus approfondies. J'ai entendu parler de deux policiers allant rechercher des traces. Je ne sais pas. Je sais qu'une douille était restée à l'intérieur du barillet, l'autre récupérée par le policier auxiliaire. Le coup mortel est parti d'un 9 mm, celui du Brigadier Bois.

(Se tournant vers la trentaine de policiers en civil qui occupent presque tout le côté droit et vers les journalistes :) Vous savez, la justice doit prendre son temps. Il y a dans cette salle des fonctionnaires de police, victimes de faits graves qui attendent encore. Plusieurs noms me reviennent en mémoire (Il les cite). Dans ce domaine, c'est de ma faute et de celle de la partie civile si nous avons attendu deux ans.
Président : Me Boguet, voulez-vous vous adresser au tribunal, pas à la salle.
Me Boguet : (Se tournant vers le Président :) C'est le rôle de votre tribunal de saisir les dossiers bouclés. Quelle est la réalité des fonctionnaires de police et des délinquants, même débutants ? Il faut un début à tout. Vous avez affaire à un fonctionnaire de police dont le dossier est exemplaire. On se prendrait à rêver d'un clonage, si c'était possible. Dans des conditions similaires, parfois plus dangereuses, Bois a toujours agi avec sang-froid, pondération. Il est décrit par sa hiérarchie comme très serein et par les experts psychiatres comme un individu intelligent, exprimant des remords.

Les instructions à l'école de police, sur la base du manuel, dont j'ai un exemplaire, annonent qu'il faut agir avec courtoisie, calme et fermeté. Il doivent intervenir lorsque les biens et les personnes sont menacés. Il y a un protocole qui structure de façon très stricte les interventions. Hier, c'était un

nous sommes sûrs : le coup de feu a été tiré à bout touchant, ce qui exclue tout coup de feu dans la fuite. Nous sommes sûrs de la trajectoire de la balle, indiscutablement. Nous savons également que le coup de feu était tiré dans le véhicule. Le projectile n'a pas été retrouvé, mais cela n'a pas grand intérêt, puisque la trajectoire est déterminée. Nous savons enfin quelles sont les qualités professionnelles de Bois, Monsieur le Procureur en a parlé rapidement. Il faut y revenir. Le brigadier Bois a commencé au bas de l'échelle. Il a une expérience de BAC de nuit dans une mégapole, un peu plus dangereuse que Toulouse. Il a des notations excellentes, 7 lettres de félicitations dans son dossier. Vu la rigueur avec laquelle les forces de police sont contrôlées, il a eu une amende -20 ou 40 francs- pour avoir égaré un brassard de police. Cette unique sanction montre avec quel soin ils sont suivis et contrôlés.

Les faits que vous avez à juger sont involontaires, intervenus dans le service normal, sur les lieux de la commission indiscutable d'un délit, dans une ambiance de stress réciproque, indiscutable. A aucun moment il n'a pu avoir conscience d'avoir blessé Habib, vu la vitesse avec laquelle il a pris la fuite. S'il avait conscience d'avoir blessé quelqu'un, il aurait agi différemment. A aucun moment, le Brigadier Bois, avant d'avoir vu le cadavre de cette malheureuse victime a pu penser l'avoir blessé.

Plaidoirie de Maître Boguet deuxième avocat de la défense

Chaque procès est un moment que l'on consacre à la vérité. Je sacrifierai aussi à l'usage de la citation. Puisqu'il a été question de lumière, je rappellerai que *"La lumière des bûchers n'a jamais éclairé les ténèbres"*. Une voiture qui brûle dans une rue, une phrase qu'on lance : c'est la lumière des bûchers. La justice raisonne dans le calme et la sérénité. Nous avons recherché de qui pourrait permettre de moins douter. Je ne prétends pas détenir la vérité, mais j'ai entendu ce matin des choses qui ne correspondent pas aux choses que nous savons tous.

(Se tournant vers les parents :) La mort de votre fils est un drame. Personne ici ne cherchera à vous l'enlever, pas même lui (il désigne Bois), surtout pas lui. Ce procès doit être consacré à Henri Bois, auteur présumé de l'homicide involontaire, aux parents le la victime, car c'est le meilleur moyen que le deuil puisse s'accomplir. Ce n'est pas le procès d'une jeunesse qui

"agressé" par 2 jeunes qu'il ne veut pas laisser entrer au collège.
Les incidents se multiplient.
- **Après-midi :** Un homme de 30 ans, se présentant comme un cousin de Habib, se taillade sans gravité le ventre avec un couteau au commissariat central de Toulouse.
- **21 heures :** Plusieurs voitures sont incendiées à la Reynerie, une aux Izards, des poubelles à Empalot. Les flics sont encore très présents, mais les affrontements sont plus rares. Les jeunes sont bien moins nombreux que les jours précédents (une trentaine).

Vendredi 10 Décembre 1998

- **Matinée :** Le corps de Habib s'envole pour l'Algérie. Le ministre de la ville, Claude Bartolone, vient au Mirail pour une table ronde de 15 minutes, avec quelques habitants, dans un local propret loin de la rue de Kiev.
- **20 heures :** A Bagatelle, un flic est blessé par une balle de 22 long rifle tiré d'une fenêtre, alors qu'il s'approchait d'un véhicule incendié.

Samedi 19 Décembre 1998

- Habib est enterré en Algérie.
- La Dépêche du Midi titre : "Claude Bartolone : « *On peut relancer la politique de ville* » "

II - UN MEURTRE & UNE RÉVOLTE VUS PAR LES MEDIAS

Dans la partie "Chronologie", nous avons tenté de reconstituer les événements aussi objectivement que possible, à partir d'une lecture critique de la presse et de témoignages directs de compagnons habitant le quartier. Dans cette partie, nous voudrions analyser comment les médias les ont présentés. Il y aurait des centaines de pages de commentaires à écrire. Faute de place, nous nous en tiendrons brièvement à six aspects : la mort d'Habib, les voitures brûlées, le coup de l'autobus, les bâtiments, les opérations de la police, les milices. Nous citons la presse papier parce que la vérification de ce que nous affirmons est ainsi beaucoup plus facile. Mais la télé et la radio n'ont pas du tout été en reste sur le sujet et mériteraient largement les mêmes critiques, parfois même plus appuyées. De même, le journal local est amplement cité parce qu'il a publié de multiples articles sur le sujet et qu'il rend compte de la température des pouvoirs publics locaux.

Mort d'Habib : de nombreuses invraisemblances passées sous silence.

Dans les grands médias, la mort d'Habib n'est pratiquement jamais qualifiée de "meurtre" , de "crime" ou d'"assassinat" . Le premier mot qu'ils trouvent, et souvent le seul, est celui d'"incident" (1) , parfois qualifié de "grave" Un incident, même grave, c'est "une petite difficulté imprévue" (2) Tuer un jeune à bout portant, le laisser agoniser dans son sang sous une bagnole, c'est donc, pour les médias, un

(1) La Dépêche - 14 décembre 1998. Article signé Pierre Mazille, "Comment Habib, 17 ans, a-t-il été tué ?".
(2) Définition du mot "incident", Dictionnaire Robert

question de votre compétence -car le coup de feu aurait été tiré volontairement mais sans intention de donner la mort- et donc de vous déclarer incompétent, on escamote tout simplement la démonstration du caractère du tir. Pourquoi faire tant de secousses, supporter qu'il soit écrit devant le tribunal *"Police partout, justice nulle part"*, doit-on revenir aux errements des premiers jours ou ne peut-on s'interroger sur les faits ?

Il est important de faire ce qui était proposé par Me Cohen : il ne faut pas prendre Habib et en faire une formule. Nous sommes d'accord, bien évidemment. Mais, si on doit décrire Habib, bien évidemment décrire Amine, il faut se rappeler la genèse. On nous a décrit un jeune comme un *moineau* dans un véhicule. Mais, mon Dieu, que faisaient-il là tous les deux à 3 h 30 du matin ? En tant que père de famille, je m'interroge. Amine fournit la réponse. Il s'agit d'un samedi soir *"samedi soir, je suis allé au stade avec Habib. On n'a pas pu voir le match, j'avais pas assez d'argent pour rentrer. Sur le parking du stade, il y avait une 205 déjà volée. On l'a prise. En passant devant le parking on a vu une BMW. Moi je surveillais, Habib a ouvert la portière"*. Je suis d'accord, on ne doit pas résumer Habib à une petite frappe, mais on ne doit pas faire non plus l'inverse, commettre l'erreur de penser que deux jeunes gens se promènent et, tout naturellement, prennent un véhicule, parce que cela leur convient, et décident, tout naturellement -ces jeunes normaux, qu'on nous décrit comme l'archétype du jeune de 16/17 ans- d'ouvrir une BMW, de neutraliser l'alarme…

Président : (Coupant l'avocat :) Maître, nous ne faisons pas le procès du jeune.

Me Rossi-Lefèvre : Je fais la genèse de cette situation : c'est avant tout la présence de ces deux jeunes à ce moment là. Il n'y a pas de doute sur les faits, la façon dont ils se sont passés. Situation de crise, de stress extrême. Tout le monde a eu peur. Nous sommes devant une réaction de fuite devant les forces de police. Ce qui est intéressant, c'est la durée de tout cela. Entre le moment où la Renault 19 de la police arrive et le coup de feu : 20 secondes. Ce matin, on a disséqué, analysé ce laps de temps en trois heures, les faits tiennent en 10 à 15 secondes. (Solennel, il donne un coup du plat de la main sur son banc :) C'est maintenant. (Quelques secondes après, il en redonne un autre :) C'est fini. Voilà le temps qui s'est passé entre le moment ou Bois descend, la 205 avance et recule, Bois essaie de rentrer dans le véhicule et tire. Il y a de la part de Henri Bois une parfaite cohérence avec lui-même et les faits vérifiés malgré la première expertise. Il y a une présentation extrêmement précise. Il est important de dire ce dont

"escamotage". J'ai noté qu'il a été repris une fois par Monsieur le Procureur. Je vais le reprendre ici pour montrer qu'il n'a rien à voir avec le dossier. Personne ne nie l'existence du drame. La vérité du dossier s'appuie sur les faits et pas sur une lecture différente, le lendemain et les jours qui ont suivi le drame. Lorsqu'il vous est indiqué que le lendemain des faits, on a cherché pendant 1 h 30 la douille et qu'on ne la pas retrouvée, c'est une contre-vérité. La douille de Barrière a été retrouvée par celui-ci, la douille de Bois était dans l'arme. Lorsqu'on plaide que des traces à l'avant de la 205 ont été occasionnées par les policiers, ce n'est pas un escamotage, c'est une contre-vérité. C'est Amine qui le dit *"le véhicule de police a heurté la 205"*. Lorsque l'avocat de la partie civile dit qu'il est probablement faux que la 205 ait fait des allers et retours, c'est une contre-vérité. Il a été démontré que la BMW n'était pas abîmée avant les faits et qu'elle l'était après, dans une zone compatible avec la trajectoire de la 205. Cette BMW a été immédiatement récupérée par son propriétaire. Il s'agit donc bien, une fois de plus, d'une contre-vérité. Lorsqu'il dit qu'il s'agit d'un escamotage, redonnons la parole à Amine sur le choc de la BMW *"A ce moment Habib fait une marche arrière et percute la BMW"*.

Lorsqu'on dit que cela n'a pas été déclaré, c'est vrai. Mais dès que Bois a conscience d'avoir tiré, il a immédiatement signalé le tir et prévenu l'autorité. Il s'agit d'une contre-vérité de la partie civile. Lorsque la partie civile dit que l'universalité des magistrats -sauf ceux du présent tribunal- ont couvert parce qu'il n'est pas normal que le juge n'ait pas été prévenu - alors que sur la cote D 1 il est noté que le Substitut de permanence était sur les lieux vers 5 h 40- il ne s'agit pas d'un escamotage mais d'une contre-vérité. Lorsqu'on dit qu'on a demandé, sans succès, au magistrat instructeur, que l'enquête soit confiée à un service différent de celui auquel appartient Bois, il s'agit d'une contre-vérité. Dès les premières heures, l'inspection générale, ceux qu'on appelle les *"bœufs-carottes, les mangeurs de flics"*, dépêchée en avion, vient à Toulouse. Les vérifications ont été confiées à des services extérieurs à celui de Monsieur Bois.

On en vient aux escamotages de la partie civile qui s'appuie sur des atermoiements, des erreurs. Les médecins experts avaient commis une erreur relative à la trajectoire de la balle. Forte de ces conclusions, actuellement battues en brèche, elle a saisi d'un émoi tout le monde, la cité. Vous avez constaté que les courriers de la partie civile étaient datés du 14 au 18 décembre, quand nous n'avions pas les nécessaires vérifications techniques du dossier. Nouvel escamotage sur tout le travail de la justice, méticuleux et bien mené. Lorsqu'on vous dit enfin de vous poser la

"événement peu important". Le mot "incident" joue dans l'histoire d'Habib le même rôle que le mot "détail" dans l'indécente phrase de Le Pen (« *les chambres à gaz sont un détails de l'histoire* ») ; il est là pour minimiser, pour faire accepter ce qui est ignoble.
Comme toujours dans des affaires de bavures policières, on cherche à innocenter le tireur et à salir le mort (3). Dans un bel élan, les médias reprennent la version policière. Habib est tout de suite qualifié de "jeune cambrioleur" ils écrivent qu'on l'a "surpris en train de voler une BMW" (4). Or, à ce stade, il n'y eut ni enquête ni jugement. Habib, de par la loi, aurait dû être présumé innocent (5) et présenté comme tel. Mais sa cause était entendue d'avance ; et on comprend tout de suite pourquoi : en le présentant comme un cambrioleur, on justifiait, aux yeux de beaucoup du personnes, le coup de feu.

Pour la justice et la police, il s'agit d'un accident : le coup de feu est parti sans que le policier s'en rende compte. Cette version officielle est pleine de contradictions, d'invraisemblances et de silences gênants. "Le Figaro" (6), peu suspect de sympathie envers les jeunes des banlieues, en dresse une bonne liste « ... *Le silence entretenu par hiérarchie policière a jeté le trouble. Un sentiment de dissimulation planait confusément atteignant le corps des policiers dans son ensemble… Le Procureur de la République…, tenait à préciser qu'il tiendrait le cap de la loi républicaine. Un peu comme si, par ailleurs, elle avait été enfreinte… Les propos du ministre ont…accrédité la thèse selon laquelle…cette tragique interpellation fait tout d'abord l'objet d'une tentative de traitement en interne… Bien que portée sur la main courante, la tentative d'interpellation ne fait pas mention d'un quelconque incident. Les deux coups de feux ne sont même pas signalés par radio. La patrouille s'occupe de faire évacuer la voiture occupée par les*

(3) Exemple : Malik Oussékine, tué par les "voltigeurs" de la police était immédiatement présenté comme un délinquant "connu des services de police", accusation purement calomnieuse

(4) La Dépêche -14 décembre 1998. Article signé Dominique Delpiroux, "Surtout, n'allez pas... ".

(5) D'autant que le deuxième jeune, présent sur les lieux, récuse totalement la version policière : « *On n'était pas en train de se faire une voiture* ». **Le Monde - 16 décembre 1998.** Article signé Pascal Ceaux, "L'enquête sur la mort du jeune Habib, à Toulouse, met gravement en cause les policiers".

(6) Le Figaro -16 décembre. Article signé Phllippe Motta "Toulouse : la police au pilori"

deux jeunes gens, qui sera enlevée 30 mn plus tard. Ils quittent ensuite les lieux ».

"Le Monde" (7) rapporte la suite de la soirée : « *Une fois rentrés au commissariat, les quatre hommes gardent le silence… Selon certaines sources policières, deux d'entre eux, non identifiés, seraient entre-temps revenus sur place, peut-être pour récupérer les douilles.. Le brigadier Bois affirme ne pas s'être rendu compte que quelqu'un avait été touché par son tir… La présence de traces de poudre et de brûlures sur l'uniforme du policier auxiliaire rend la situation encore plus confuse.* » Confusion accrue par les déclarations du procureur, selon lequel « *Habib était tenu en joue, mais, en même temps, se bagarrait avec le policier pendant qu'il faisait avancer puis reculer sa 205 GTL… Ce qui fait beaucoup pour un seul homme ricane… un agent* » (8). L'enquête elle-même ne donne pas vraiment confiance : *« la patrouille appelée pour.. effectuer les constatations est précisément celle des deux gardiens qui ont tiré… vers 6 heures, après avoir pris oralement connaissance de la situation,* [le commissaire de permanence] *ne juge pas opportun d'avertir l'IGPN* ». *« Des lacunes factuelles subsistent : il n'y a pas eu d'enquête de voisinage immédiat, la balle mortelle n'a pas été retrouvée, et une seule douille sur les deux balles officiellement tirées à été récupérée* » (9) « *L'autopsie révèle une mort par hémorragie : il n'y avait pas de sang dans la voiture… la situation a été nettoyée* » (10).

Le dossier officiel est truffé de nombreuses et lourdes invraisemblances et la volonté d'étouffement par un "traitement interne" est accréditée par le ministre lui même. Le Syndicat général de la police se dit « *atterré par* [les] *prises de positions trop faciles qui ne tiennent pas compte de la faute de policiers* » (11), mais à aucun moment la presse locale ne publie un article documenté relevant l'ensemble des fautes et des incohérences. Tout au plus donne-t-elle quelques informa-

(7) **Le Monde - 16 décembre 1998.** Article signé Pascal Ceaux, "L'enquête sur la mort du jeune Habib, à Toulouse, met gravement en cause les policiers."
(8) Libération- 17 décembre 1998. Article signé Gilbert Laval, "T'es keuf, tu tues, on te laisse partir".
(9) Le Figaro - 18 décembre 1995. Article signé Philippe Motta : "Toulouse, deux versions pour la mort de Habib".
(10) La Dépêche -18 décembre 1998.- "Me Cohen demande une nouvelle reconstitution".
(11) Libération - 17 décembre 1998. Article signé Gilbert Laval, "T'es keuf, tu tues, on te laisse partir".

résultait du fait que Habib est parti en courant. Il aurait dû vérifier son arme, c'était le minimum à faire quand on a entendu un claquement qui pouvait sortir de son arme. L'intention, les violences volontaires,… n'y sont pas. C'est dans ces conditions que je vous demande de confirmer les poursuites sur la base de l'article 221-6 du Code pénal, faits passibles de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende. Il vous appartient de dire qu'elle est la peine juste et équitable. Vous aurez à considérer qu'un jeune homme de 17 ans a perdu la vie. C'est dramatique. C'est bien que Jack Lang ait écrit à la famille. J'espère que Lang et les autres ministres écrivent aussi aux familles des convoyeurs de fonds abattus froidement. (Le Procureur est interrompu par une forte réaction de la salle. Le Président rappelle la salle à l'ordre. Le Procureur reprend :) Quand il y a une mort regrettable, on s'incline devant elle. Et ce doit être fait au plus haut niveau. Je maintiens ce que j'ai dit. Ce garçon a eu peur. En moyenne, un policier, gendarme ou convoyeur de fond est abattu par mois et il s'agit de sauvegarder la vie de chacun. Il a fallu un malheureux concours de circonstances pour qu'un seul coup de feu ait abattu Habib.

Je note que les expertises psychiatriques du prévenu ont témoigné qu'il était un homme exempt de toute pathologie mentale, en proie aux remords, à la culpabilisation, qui vivra toute sa vie avec cette charge terrible d'avoir tué un homme. Cet homme n'est pas un délinquant au sens habituel. Faut-il l'envoyer en prison avec des délinquants, des assassins, ou le condamner à 3 ans, le maximum, en l'assortissant du sursis. (Le Procureur finit son intervention en citant Jean Cocteau *"il faut haïr la haine"* et en demandant avec Gérard de Nerval *"mort, où est ta victoire ?"*).

Président : Vous demandez trois ans, éventuellement assortis de sursis ?
Procureur : Vous apprécierez.

Plaidoirie de Maître Rossi-Lefèvre, premier avocat de la défense

Saint Paul écrivait dans une épître aux Corinthiens *"Je n'ai pas toujours fait le bien que je voulais faire, mais j'ai parfois fait malheureusement le mal que je ne voulais pas faire"*. Cette réflexion, à la fin de la vie de St Paul, s'applique très précisément au dossier de celui-ci (désignant d'un geste Bois).

Il a été longuement exposé par l'avocat de la partie civile ce qui est présenté comme des manquements. Un mot est revenu, comme un leitmotiv

l'intention de voler un 2ème véhicule et d'abandonner le 1er". Il ne s'agit donc pas de roulottiers. L'intention de garçons est de prendre la BMW, l'intention est bien établie. Les policiers sont appelés à 3 h 29. L'arrestation peut être normale si, au lieu de tenter de s'enfuir, le jeune Habib, qui venait d'être élargi de la Maison d'Arrêt -certes jamais condamné. Son geste s'explique comme cela, tentant le tout pour le tout. Etant pris dans la nasse, il lui suffisait de sortir en levant les bras. A deux reprises, le jeune Habib va amener son véhicule vers le brigadier Bois qui va, la 2ème fois, sortir son arme et s'en servir. Il va s'approcher du véhicule, portière fermée. Habib tente des mouvements d'avant en arrière, sans réussir à passer la vitesse, sur 5 ou 6 mètres. Le brigadier ne tire toujours pas. Quand le véhicule s'immobilise, Bois ouvre la portière, saisit le vêtement de Habib de la main gauche. Ce dernier tente de s'enfuir une fois de trop. Le brigadier est entraîné, le brigadier chute, le coup part. Ce matin, le coup a été analysé au ralenti, en disséquant chaque acte commis par chacun. Là, tout se passe très vite. Cette impression de vitesse ne correspond pas à la dissection des faits, cette impression de ralenti n'existe pas dans la réalité. Il y a échauffourée, avec des échanges de mouvements. Bois entend un claquement. On peut le contester. Ment-il sur ce point, ne ment-il pas ? Je ne sais pas. A aucun moment il ne ressort du dossier qu'il a eu l'intention d'appuyer sur la détente. Il le voit s'enfuir en courant et il est soulagé car il n'interprète plus le claquement comme un coup de feu. Il y a eu des manquements graves. Quand il est mis au courant par Barrière du contact, du départ du coup… Ce coup n'aurait pas dû être occulté. Il y avait déjà eu usage involontaire d'une arme. En policier expérimenté qu'il est, il aurait dû vérifier que son arme n'avait pas été utilisée. Il se passe 1 h 20 (3 h 30 à 4 h 50). L'audition de la bande faite au commissariat, en présence des avocats, permet de déterminer qu'il n'y a eu aucun message de *Marin 45*. Pendant 1 h 20, cet équipage a cherché. 45 minutes avant la découverte du corps, ils sont informés par la radio que trois nord-africains ont été arrêtés pour vol de voiture. Ils se précipitent au commissariat, pour voir si deux d'entre eux sont les mêmes. A aucun moment on ne peut donner à Bois l'intention de tirer.

Habib a été tué par une arme de Bois. Alors que les premiers légistes ont donné une version erronée, les expertises de l'IRCGN (7) ont confirmé ce que disait Bois : la balle est passée du thorax droit à l'épaule gauche, conformément à la version des faits qu'il donne.

Escamotage, oui. Mais je ne pense pas escamotage délibéré. Il s'agit de protéger un auxiliaire. Cet escamotage est regrettable mais pas fautif. Plus, qu'il n'ait pas vérifié que sont arme avait tiré. La conviction profonde

tions au compte-gouttes. Or un tel article aurait été indispensable pour permettre aux Toulousains de se faire une idée objective. En ne le faisant pas, elle corroborait la version officielle et justifiaient l'absence de mesures prises immédiatement par les autorités à l'encontre des tireurs et la faiblesse de celles-ci quand elles furent prises.

Après les émeutes, 22 voitures détruites par le feu ressuscitent

Des voitures détruites par le feu, c'est impressionnant pour le lecteur moyen, et c'est un élément "objectif" , facile à comptabiliser, sur lequel il est prêt à croire ce qu'il lit. Alors, pourquoi tant de chiffres faux ?

Ainsi, dans un premier article sur le sujet (12) peut-on lire : « *… Des dizaines de voitures qui brûlent… Des voitures, dérobées à ceux qui traversaient le quartier ou sur les parkings alentour, étaient immédiatement brûlées.. sur la place ou dans les rues centrales, des voitures continuaient à flamber.. les voitures incendiées ou détruites se comptaient par dizaine .»* Ainsi répété et appuyé par autant de précisions, le terme "dizaine" évoque inévitablement pour un lecteur normal plusieurs dizaines... 60, 80 voitures au moins. La réalité est plus modeste. Mais il faut aller jusqu'au bout de l'article pour la lire : *« C'est après 23 heures que la situation s'est calmée, laissant un spectacle de désolation dans le quartier Reynerie, où gisaient les débris de 20 voitures brûlées… Et à la Farouette aussi, de l'autre coté de la rocade, où 4 voitures ont brûlées* » Il ne s'agit pas de minimiser : 24 voitures, si c'est vrai, c'est déjà beaucoup ; mais écrire avec insistance "des dizaines" quand il n'y a même pas deux dizaines et demie (et encore, si le décompte est exact !), n'est-ce pas exagérer dans l'autre sens ? D'autant que, dans le même journal et exactement à la même date, on trouve des chiffres bien différents: « .. *En tout 8 voitures prennent feu. Plus tard les assaillants détournent un bus. Lui aussi va cramer… Trop tard pour la voiture de "La Dépêche du Midi". Elle fait, à son tour, les frais du trop-plein de haine. Et brûle* » (13)

(12) La Dépêche - 14 décembre 1998. Article signé Pascal Jalahert et Yann Bouffin, "Toulouse, explosion de violence au Mirail après la mort d'un adolescent".

(13) **La Dépêche -14 décembre 1998.** Article signé Dominique Delpiroux " Surtout, n'allez pas... ".

Combien de véhicules ont-ils brûlé le dimanche 13 décembre ? D'après un article, des dizaines (en fait 24 voitures), d'après l'autre, une seule dizaine (en comptant le bus de la Semvat et la voiture de "La Dépêche" -dont, soit dit en passant, il ne sera plus question par la suite). Qui faut-il croire ?

Le lendemain, 15 décembre, les chiffres sont encore plus fantaisistes : « *On évaluait hier soir* [donc le lundi 14 - NDLR : Note De La Rédaction de cette brochure] *à une soixantaine le nombre de voitures incendiées, un bilan qui s'ajoute à la vingtaine de véhicules brûlés la nuit précédente* [soit la nuit du dimanche 13, NDLR]. » (14). Si on croit Pierre Mazille, signataire de cet article, 80 véhicules ont brûlé entre le dimanche et le lundi. Pourtant, à la même date, sous la signature d'un certain Mazille Pierre, les chiffres sont très différents : « *Hier matin* [donc le lundi 14, NDLR], *on recensait donc une quinzaine de voitures, une caravane et un bus de la Semvat incendiés… Dix véhicules ont encore été la proie des flammes au cours de la journée de lundi* » (15). Si l'on en croit la version numéro deux du même journaliste, pour le lundi 14 décembre, on compte 14 voitures + 10 = 25 voitures, plus un bus de la Semvat (en fait, celui déjà compté dans le même journal la veille), plus une caravane.

Et le spectacle continue ! On peut lire le 17 décembre : « .. *les services de police avaient comptabilisé, mercredi matin* [soit le 16 décembre, NDLR], *une centaine de voitures détruites par le feu, 107 exactement, plus le bus de la Semvat.. Hier dans l'après-midi* [toujours le 16 décembre donc, NDLR], *trois véhicules ont été brûlés, à nouveau, à Bagatelle* » (16). Le 17 décembre, le bilan officiel s'établissait donc au minimum de 107 + 3 = exactement 110 véhicules détruits par le feu plus le bus de la Semvat. Ce total ne correspond aucunement au total des chiffres donnés antérieurement. De toutes façons, dès le lendemain, il fond de façon inexpliquée : il ne reste plus que « *88 véhicules détruits par le feu* » (17) (sur un total de 129 "endommagés").

(14) La Dépêche- 15 décembre 1998. Article signé Pierre Mazille et Yann Bouffin, " Autour des flammes du Mirail, l'émeute gagne du terrain dans les cités ".
(15) La Dépêche - 15 décembre 1998. Article signé Pierre Mazille, " Des dégâts qui vont laisser des traces ".
(16) la Dépêche - 17 décembre 1998. Article signé G.-R.S.
(17) La Dépêche -18 décembre 1998. Article signé Pierre Mazille, " Mirail, après les émeutes, la facture ".

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

(Le Président donne la parole au Procureur).

Réquisitoire du Procureur de la République

Monsieur le Président, Messieurs du Tribunal, mes premiers mots seront pour la famille, les parents, frères et sœurs de Habib, auxquels je tiens à dire combien nous comprenons tous leur douleur. *"Si la mort est un moment, la douleur est un siècle"* disait Jean-Baptiste Lassay (6). Cette douleur, vous en témoignez devant les magistrats du Tribunal Correctionnel devant lequel vous demandez que justice soit faite. Votre dignité dans l'épreuve, preuve que vous avez su et vous savez raison garder, croyez que tous les magistrats qui ont eu à connaître de cette procédure vous en remercient par ma bouche. Vous avez exprimé votre désaccord quant à la qualification des faits retenus par le Parquet et qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été demandé, puisque aucune demande de requalification n'a été faite en 25 mois. Vous estimez que le Tribunal Correctionnel doit se déclarer incompétent au motif qu'il ne s'agirait pas d'homicide involontaire mais de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, crime prévu par l'article 222-7 du code pénal, passible d'un emprisonnement de 20 ans. On dit au terme de l'exposé que le policier a tiré volontairement, mais qu'il n'avait pas l'intention de tuer. Cette théorie n'est pas soutenable. Si on admet que le policier a tiré volontairement, il faut considérer qu'en fonction de la dangerosité de l'arme, de la nature du tir à bout touchant, de la localisation des blessures du poumon droit à l'épaule gauche, s'il avait tiré comme cela, cela n'aurait pas été pour blesser mais pour tuer. Je vais prouver que ce n'était pas le cas. Rappelons que les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, c'est par exemple, de tirer dans les jambes et la personne meurt, faute de soins. Sinon, c'est l'homicide volontaire. Ce n'était pas l'intention du policier qui, en 16 ans, n'a encouru aucune sanction -à part pour avoir égaré un brassard de police.

Ce soir-là, Habib et Amine avaient volé un véhicule 205 -je le prends du témoignage d'Amine- qui faisait un bruit anormal *"et nous avions*

n'importe qu'elle surface, essayez de la racler. Vous n'arriverez pas à libérer le chien. Essayez tout de suite, publiquement. Et, comme il n'a pas pu être relevé, il faut une pression de 6 kg. Si vous avez le doigt sur le pontet, ça ne peut pas partir. Il faut qu'il soit sur la double détente.

On n'a pas voulu sa mort. On l'a tué. Il ne s'est pas tué. Il n'a pas été tué. Henri Bois, brigadier de police l'a tué. Ce n'est pas la faute à Voltaire, ce n'est pas la faute à Rousseau.

Il a entendu le bruit assourdissant de la détonation, il a senti l'odeur de la poudre -car, dans l'habitacle, cela ne peut pas ne pas se sentir, ou alors c'est qu'on a tiré dehors- il a senti le recul. Il a laissé Habib lui échapper, car il s'est dit *"peut-être que je ne l'ai pas touché"*… et comme on l'a vu partir…

Il était 3 h 30. C'était au mois de décembre. Il faisait nuit. Cette nuit, Monsieur le Président, ce n'est pas bien sûr celle de Manolete, dont on a dit qu'elle plongeait l'Espagne dans une nuit où elle est encore, cette nuit, c'est celle de ceux qui pensent qu'après la mort, il faut donner la lumière, celle de ceux qui n'ont pas fini de pleurer, celle de ceux qui pleureront demain. Celle dont je ne suis pas totalement remis et dont je sais que vous n'avez pas totalement les moyens de nous faire sortir, mais je sais que vous en avez la volonté. Mais je sais qu'il est trop tard, parce que, parfois, l'escamotage, l'ombre l'emporte sur la lumière.

Je vous prie de déclarer la constitution de partie civile recevable, de dire que les faits sont criminels et relèvent d'une autre juridiction. Si vous vous déclarez compétent, je vous prie de renvoyer la partie civile plus tard, sur un procès civil.

(Il est environ 13 heures. Le Président décide de suspendre l'audience et de la reprendre à 14 heures.)

Si l'on en croit "La Dépêche", il y aurait donc eu un miracle à la Reynerie, puisque, parmi les 110 véhicules officiellement détruits par le feu à la date du 17 décembre, 22 étaient ressuscités le lendemain !

Les incendies de voitures ont largement contribué à inquiéter la population. En donnant des chiffres gonflés, en donnant des chiffres évasifs, en entretenant le doute sur le nombre..., on n'a fait qu'ajouter, selon une technique bien connue, à cette inquiétude.

Le coup de l'autobus : Maurice s'appelle Gilbert, il n'a pas été victime d'une agression mais d'une rumeur.

Un autre scénario, très utilisé dans la campagne médiatique de retournement de l'opinion publique, pourrait s'intituler "le coup de l'autobus" : le dimanche 13 décembre, « ... *vers 19h15, ils* [les jeunes – NDLR] *se ruaient dans un autobus de la Semvat qui dessert le secteur. Ils ont commencé à me tabasser, je suis sorti, témoigne Maurice, le chauffeur* » (18).

Cette fable sera habilement montée en épingle et indécemment exploitée, comme nous le verrons plus loin. Mais il faut tout d'abord souligner que le principal intéressé, le chauffeur lui-même, a courageusement rétabli la vérité dans une interview télévisée (FR3) et dans "La Dépêche", qui a publié honnêtement l'information dès le lendemain (19) : « *Le chauffeur du bus de la Semvat dont le véhicule avait été incendié dimanche à la Reynerie et que nous avions cru blessé est heureusement indemne. Gilbert raconte. Des jeunes ont cassée la vitre pour me conduire à m'arrêter. Ils étaient plusieurs dizaines. Les meneurs du mouvement sont alors montés et m'ont aussitôt dit : « descend vite, on ne te veut pas de mal, on veut juste prendre le bus ». Ils m'ont escorté pour m'éviter les coups, mais un élément incontrôlé a essayé de me frapper. Des débris de verre m'ont un peu tailladé la main. Une fois dehors, avec les passagers qui avaient été eux aussi débarqué sans mal, j'ai fui la manifestation. Des jeunes m'ont rejoints et m'ont proposes de m'amener à l'hô-*

(18) La Dépêche - 14 décembre 1998. Article signé Pascal Jalahert et Yann Bouffin, "Toulouse, explosion de violence au Mirail après la mort d'un adolescent".

(19) La depêche - 15 décembre 1998. Article signé M.H. et YM., "Les traminots en grève contre les agressions".

pital en voiture ».

Conclusion : on peut (et encore, ce serait une impropriété langagière) parler si l'on veut d'agression contre le bus (qui a bel et bien brûlé), mais en aucun cas contre le chauffeur. Il a même été protégé par les manifestants. C'est pourtant à la pseudo-agression du chauffeur qu'il va être largement fait référence pour prouver la violence des jeunes et appeler au renforcement de la répression.

Sur le plan local, cette pseudo-agression du chauffeur est le principal sujet de bien des conversations du lundi. Il se dit dans Toulouse que le malheureux est à l'hôpital, gravement atteint, que le directeur des ressources humaines de la Semvat a dû aller l'y visiter... Bref, la situation est grave, la pression monte. Les bonnes âmes s'indignent devant tant de sauvagerie et demandent des mesures contre les tabasseurs. Et les syndicats de collaboration ne ratent pas cette occasion de se mettre en avant et de dévoiler leurs batteries : contre les sauvageons ils déclenchent une grève sauvage ; et, tout aussi sauvagement, ils interrompent le conseil municipal de leurs vociférations (20) « *Le représentant des traminots en grève de la Semvat… lance : … qu'est ce que vous leur dites, aux femmes de conducteurs de bus ? .. à l'heure qu'il est, il n'y a plus de bus à Toulouse. Arrêtez vos discours et occupez vous des vraies questions.* » Eh oui, les syndicalistes font courageusement grève contre la non-agression : Toulouse est sans bus, les femmes de conducteurs tremblent dans leurs chaumières en tricotant des mitaines pour leurs petits maris et il n'y a qu'une vraie question, que l'on croirait sortie du programme du Front National : la sécurité. Tous les "vrais" syndicalistes, de SUD à la CGT, se retrouvent pour « .. *une grève qu'ils définissent comme une mouvement spontané, expression du mécontentement des traminots suite à de multiples agressions. Celle de dimanche* [c'est-à-dire la non-agression, NDLR] *a été le déclencheur de la grève soutenue par le syndicat SUD transports urbains et la CGT. Des mesures de sécurité renforcées, c'est ce qu'une délégation de traminots en grève est allée demander aux membres de la majorité et de l'opposition du conseil municipal de Toulouse* » (20). Une grève déclenchée par une rumeur de tabassage pour demander plus de répression, que voilà un syndicalisme comme le pouvoir policier l'aime !

Cette montée au créneau sécuritaire ne concerne pas que les traminots de la Semvat. La CGT dans son ensemble s'en empare « *Jesus Rubio,*

(20) La Dépêche -15 décembre 1998. Article signé Philippe Bernard, " Au conseil municipal : quel gâchis !".

l'escamotage a été fait. Escamotage, les messages radios. Escamotage, la détonation. Escamotage lorsqu'on prétend qu'un adolescent court et qu'il est mortellement blessé, qu'on le laisse mourir, qu'on prétend qu'il est parti rue Painlevé. L'escamotag, c'est le bruit du moteur. (Silence prolongé.) C'est fini, c'est la nuit, c'est la troisième victoire de l'ombre sur la lumière.

J'ai une inébranlable confiance dans les magistrats. C'est pourquoi je leur ai écrit *"Parce que je nourris les plus vives inquiétudes par rapport à une enquête qui ne serait pas faite par des services extérieurs, je demande un changement d'équipe"*. J'ai déposé plainte avec constitution de partie civile pour homicide. Vous savez que la plainte n'a pas été instruite. Je serais fondé à le demander. Ce serait faire de la procédure. (Silence) Je me moque de la procédure. (Se tournant vers les avocats de la défense :) Je vous le dis à vous, car nous avons fait un bout de chemin ensemble, je me moque de l'instruction. Si Bois doit retrouver le chemin de sa liberté pleine et entière, tant mieux. Mais (élevant la voix) je demande la lumière. Il nous dirait *"j'ai tiré"*, on répondrait *"Dieu te pardonne"*, et c'est fini. Vous le savez bien, vous le savez tous, mais c'est trop tard.

Dans cette nuit, peu à peu, les bruits se sont fondus, les étoiles se sont éteintes. Le mouvement du véhicule 205 ? Coincé contre un mur -pas des barrières mobiles- et sur lequel les seuls dégâts sont ceux que j'ai signalés- on peut dire tout ce qu'on veut sur la BM- il ne lui était pas matériellement possible d'aller d'avant en arrière.

La sécurité pour les enfants bloquait la 3ème portière du véhicule de police. Malheureusement, la sécurité n'était pas pour tous les enfants ce soir-là.

Le brigadier Bois dit tenir l'arme par le pontet, c'est-à-dire à deux grands centimètres de la détente. Le doigt ne doit pas glisser. Il n'est pas en légitime défense. Le véhicule est coincé. Il ne peut partir ni devant ni derrière. Ils sont quatre. Ils sont armés. Le doigt sur le ponté, c'est dans les livres. Il a constaté que ce véhicule n'arrivait pas à démarrer. Tous les témoins l'indiquent. Le véhicule n'avançait pas, ou alors, quelques embardées qui démontraient qu'on ne pouvait partir. Alors, il veut s'emparer de celui qui est au volant et qui a peur, parce qu'il a vu l'arme, a entendu une première détonation, parce qu'il sait qu'il va peut être mourir dans cette cage. (Elevant la voix :) Mais laissez-le sortir, puisque vous êtes deux derrière ! Que vous avez un véhicule ! (Silence) Non. (Silence) Il le faut. Tout de suite. Ici. Immédiatement.

Le coup de feu peut partir accidentellement ? Non. Tous les experts le disent : ça ne part pas accidentellement. Cognez cette arme contre

pour faire taire Amine. Il fait partie de ceux qui font peur. De ces hordes qui terrorisent les fonctionnaires de police. C'est un menteur, un tricheur. On vous l'avait dit avant même qu'il soit venu. C'était la deuxième série de points pris par l'ombre contre la lumière. Si l'ombre gagne deux fois, on n'est plus très loin de la nuit. L'écoute de la bande enregistrée aurait permis de révéler la transmission d'autres messages. Lorsqu'à la cote D 22, des officiers de police judiciaire retranscrivent la bande, ils doivent retranscrire tout ce qui est utile. La bande a été écoutée (en élevant la voix) à ma demande pendant 6 heures. Il semblait invraisemblable qu'il y ait eu tant de silence sur l'intervention elle-même : au moment où ils sont arrivés, les autres étaient partis, d'après la bande ! Auditionner la bande ne serait pas bon pour la famille de la victime, m'écrit le juge ! Il m'écrit : *"Le contenu de la bande a été retranscrit dans son intégralité… la retranscription fait apparaître divers blancs… sans qu'il soit nécessaire de leur donner du sens… il en ressort que la retranscription se suffit à elle-même* -il est inutile de l'entendre- *car cela pourrait revêtir un caractère indécent en présence des membres de la famille"*. (S'adressant au tribunal :) Vous auriez osé écrire ça ? La Chambre d'accusation m'a suivi. Nous avons écouté la bande, nous avons constaté 6 heures de silence. On ne dit mot de l'intervention.

Lorsqu'ils sont intervenus, il y a un fonctionnaire, un agent public, qui dit qu'il lui semble bien qu'il a tiré. Pourquoi Henri Bois, dont les états de service sont irréprochables, prend la décision d'escamoter cette chose sans incidence ? Ni vu ni connu, on escamote. Et puis on s'en va. Et une passante trouve ce jour là le corps de Habib. Alors, on réalise qu'on a tiré. Que faire ? On ne peut plus le dire, car il aurait fallu le dire avant. L'escamotage des petites choses peut avoir des conséquences extrêmes. S'il l'avait dit au début, on intervenait immédiatement, on découvrait Habib à moins de 100 mètres. Mais non, parce qu'on avait escamoté, Habib s'est vidé de son sang. Que faut-il faire avec ce cadavre ? Il fallait dire *"j'ai tiré dans un moment d'affolement"*. Il aurait fallu le dire de suite, faire des recherches de suite. Le magistrat se serait déplacé. Trop tard pour le premier coup de feu, trop tard pour la vie, trop tard pour la lumière. Alors, ils sont venus. Combien de temps ont-ils passé à rechercher la douille non retrouvée ? 1 heure 30, de 10 h 15 à 11 h 45, dans un périmètre de tout le lieu d'intervention : 100 mètres en avant et en arrière, la totalité de la cour du lycée, dont le PV relate qu'elle est immense. Savaient-ils déjà qu'ils ne retrouveraient rien, avaient-ils décidé de ne rien retrouver ? Alors, il est minuit lorsqu'on s'avise de placer Henri Bois en garde à vue. Il a été entendu à 7 h 30. L'audition a duré une heure. Puis il a été libre. Je ne prétends pas qu'il ait mis ce temps à profit. Mais

secrétaire départemental du syndicat.. a aussi évoqué l'agression dont a été victime un conducteur de la SEMVAT dimanche dans le quarter Reynerie » (21). On est pourtant le 17 décembre et la CGT sait bien que le conducteur de la Semvat n'a été victime d'aucune agression, comme il en a témoigné depuis le début de la semaine. Qu'à cela ne tienne, les lecteurs de "l'Humanité" (journal du Parti Communiste) doivent aussi frémir. De même que ceux de l'inénarrable "Marianne" (22), qui puise dans cette non-agression un des points forts de son argumentaire antijeunes : « *Ils ont ostensiblement extériorisé leur racisme et leur haine des travailleurs (en s'en prenant en particulier aux employés de bus)* » (22) Vous avez bien lu : les jeunes sont racistes ("racistes antifrançais", terme tout droit sorti de l'argumentaire lepéniste) et ils ont la haine des travailleurs : la preuve, ils s'en sont pris aux employés de bus ! La non-agression du 13 devient ainsi la justification idéologique de tout un discours. Informée par la CNT-AIT de Toulouse (par lettre recommandée avec accusé de réception) du témoignage du chauffeur, "Marianne" n'a pas au bon d'apporter le moindre rectificatif…

Pendant les ravages, la vente continue.

Les "destruction" de bâtiments constituent le troisième volet du triptyque destiné à effrayer le citoyen de base. Quelques bâtiments ont été dégradés, trois ou quatre sérieusement (23). Aucun n'a été véritablement détruit. Encore faut-il souligner que certains des actes les plus graves ont eu lieu dans les derniers jours, en réponse à l'absence de dialogue. De plus, pour les bâtiments très éloignés du quartier, rien ne permet d'affirmer que les dégradations ont un lien avec les événements du Mirail et ne sont pas simplement concomitantes (aucune enquête n'a mis en évidence ce lien, ni au moment, ni par la suite). Quoi qu'il en soit, la presse a tout aggloméré et a donné une description apocalyptique. La télé a présenté un champ de bataille et "Marianne", décidément jamais en reste clans ce dossier, a dé-

(21) L'Humanité - 17 décembre 1998. Jeanne Llabres "Face à la violence, le Mirail en quête de repères démocratiques".

(22) Marianne - 21 au 27 décembre 1998, Brève signée P.M.O., "A propos des émeutes de Toulouse".

(23) "Curieusement", nous n'avons pas trouvé dans la presse une liste exacte des dégradations et encore moins de leur gravité précise. Le plus souvent, il y a des redites, le même bâtiment pouvant être compté plusieurs fois. Des bâtiments qui n'ont rien eu sont cités

noncé les jeunes, qui « *s'en sont pris systématiquement à tout ce qui représente le service public, l'État, la Nation, la République, le progrès social, l'investissement collecti »* (24). Bref, une description aussi dantesque que fausse : la majorité des équipements publics du quartier, bien que situés en plein milieu des événements, n'a pas subi la moindre dégradation (à titre d'exemple : la bibliothèque, fraîchement rénovée et largement vitrée, les écoles maternelles et primaires, le collège, la halte-garderie, les installations sportives, les multiples locaux associatifs, et même la chapelle ...). Non seulement peu de bâtiments ont été touchés, mais la gravité des dégradations est loin de ce que les gros titres ravageurs ont donné à entendre.

Premier exemple : le mercredi 16, on pouvait lire dans "La Dépêche" : *« … un incendie a ravagé une concession Renault de la zone industrielle Babinet, dont la vitrine a été préalablement défoncée par une voiture bélier…»* (25). Mais le "ravage" ne devait pas être si grand que ça puisque, dès le lendemain, "La Dépêche" publiait la bonne nouvelle suivante : *« Le garage Puel, agent Renault zone Babinet, au Mirail, nous demande de préciser que son activité continue normalement… Dès hier matin, le garage Puel a pu accueillir ses clients »* (26). Quelques heures à peine après avoir subi la "voiture bélier", "l'incendie", "le ravage"…, le garage Puel poursuivait la vente pratiquement normalement.

Autre exemple : lundi 14 décembre, un article qui dénonce les attaques contre les commerçants affirme : «*..on entendait partout des éclats de vitre brisées* » (27), il ne devrait pas rester beaucoup de vitrines sur cette place, qui compte exactement cinq commerces, une auto-école, auxquels il faut

[…] En recoupant les dires de la presse avec nos observations, nous arrivons à la liste suivante : 6 bâtiments du quartier ou proches endommagés (le centre CAF de Reynerie, le local des îlotiers de Reynerie, le commissariat de la place Tel-Aviv, l'OPAC HLM de Bagatelle, le garage Renault de Babinet, la Maison de la justice de Reynerie), plus une vitrine cassée et une caisse volée (bureau de tabac de Reynerie), cinq autres bâtiments endommagés, souvent très loin du quartier (le garage Autosur, route de Seysses, le magasin Score sur le boulevard Silvio-Trentin, la vitrine d'une pharmacie au chemin Michoun, le centre culturel des Minimes, la façade de la rue rue Paul Lambert).

24) Marianne - 21 au 27 décembre 1998 Brève signée P. M. 0., "A propos des émeutes de Toulouse".

25) La Dépêche - 16 décembre 1998**.** Article signé Pascal Jalabert et Pierre Mazille "Troisième... ".

26) La Dépêche - 17 décembre 1998. Article non signé, "Le garage Renault poursuit sont activité".

27) La Dépêche - 14 décembre 1998. Article signé Pascal Jalabert et Yann Bouffin "Toulouse, explosion de violence au Mirail après la mort d'un adolescent".

on a compris de suite : la légitime défense n'était pas possible. Il a fallu trouver autre chose. Mais quoi ? L'escamotage.

Monsieur le président, Messieurs du Tribunal, je le comprends et j'ai presque envie de dire qu'ils ont eu raison, puisque les Magistrats ont accepté l'escamotage. Pouvaient-ils faire autrement, les juges ? Je ne le pense pas. Etaient-ils seulement présents, les juges ?

Lorsqu'on découvre le corps, on sait que cet adolescent a été tué par des fonctionnaires de police. Il y avait au Palais de Justice un juge d'instruction, un juge de permanence. L'affaire n'était-elle pas assez grave pour qu'on l'informe immédiatement, pas assez importante pour qu'on l'informe, lui qui était là pour ça ? Non.

Un magistrat du parquet s'est déplacé. Un magistrat, mais pas un juge. Un magistrat du parquet qui, de manière tout à fait honorable, a mené l'enquête. Mais un magistrat qui est en relation avec les services de police judiciaire de manière constante ; qui, parce qu'il est de bonne foi, ne peut imaginer qu'on a déjà tenté ou réussi à escamoter. C'est un autre magistrat du Parquet, et le plus haut placé, qui écrivait, le même jour que Jack Lang - quelle curieuse coïncidence, quels signes nous envoie l'histoire !- le 28 décembre, à l'adresse du bâtonnier *"Me Cohen estime qu'il sera difficile d'y voir plus clair, la situation ayant été nettoyée. Faute de sa part de produire des justificatifs, des poursuites seront engagées"*. Habib a osé mourir. Les fonctionnaires de police n'ont rien vu, rien entendu, n'ont pas rendu compte. J'ai donc répondu par l'intermédiaire du bâtonnier : *"Il me paraît au moins possible de citer Le Monde du 16 décembre : selon certaines sources policières, deux d'entre eux seraient revenus récupérer les douilles…. Peut-être le Procureur requerra-t-il des enquêtes sur les sources policières ? Le Monde écrit que deux policiers se seraient rendus sur les lieux pour effacer les preuves. Comment n'a-t-on pas investigué sur ces sources ?"* Je n'ai pas été poursuivi -car on m'aurait livré une tribune- mais les investigations n'ont pas été menées. Et l'ombre marquait ainsi un premier point contre la lumière.

Le 17 décembre 98, ayant pris connaissance de l'article du Monde, j'écrivais au Juge d'Instruction qu'il me semblait insolite qu'elle n'ait pas été informée immédiatement. *"Est-il imaginable qu'aucune trace -douille, trace de sang, trace des impacts...- n'ait été retrouvée ? Et que penser de l'affirmation péremptoire faite, au nom du brigadier Bois et relatée dans la presse"*, -car il y avait un témoin, Amine, et qui pouvait livrer la vérité. Il fallait donc discréditer le témoin-, *le 16 décembre : "Je ne pense pas que le témoin se présente, et, s'il se présente, il n'apportera rien à la procédure car il n'a pu rien voir"*. Il s'agit des propos prêtés à Bois. Un concert s'est élevé

plus être dans l'ombre, c'est la lumière. C'est tout ce que nous attendons, nous, l'avocat bien sûr, la famille évidemment, mais, par delà, les hommes et les femmes de ce pays, ceux qui croient à la démocratie, ceux qui ne jettent pas la pierre sur les fonctionnaires de police et ceux qui n'ont pas l'intention de leur jeter la pierre. La lumière, pas la sanction. Et surtout pas la parodie. Je vous disais que j'avais confiance, mais que je n'avais pas d'illusion, parce que, toujours, le système vient à bout des hommes, d'autant plus facilement qu'il ne les reconnaît pas dans leur statut. Pour le système, Habib restera *"un jeune, les cheveux rasés, nord africain"*. Il n'a jamais été condamné, mais il est coupable parce qu'il est Habib. Le système ne les reconnaît pas dans leur statut et leur en fabrique un autre. C'est tellement simple de remplacer Habib par une formule abstraite *"un jeune nord africain d'un quartier défavorisé, les cheveux rasés"*. C'est tellement plus facile que de se rappeler l'effroi, la peur.

Qui a eu peur ? Le brigadier de police, armé, professionnel, accompagné par trois autres policiers ? Qui a eu peur, lui ou la manière de petit moineau, braqué sur le volant, coincé entre un mur et deux véhicules, avec un homme, et dans sa main, une arme. Est-ce qu'il n'a pas senti cette pression ? (élevant la voix :) Qui avait peur ? Et c'est tellement plus facile de dire *"les hommes mûrs, armés, responsables, professionnels, avaient peur"*. Personne ne lira l'effroi dans les yeux de cet adolescent. Personne ne rendra compte de sa terreur quand il a entendu la détonation, car, lui, il l'a entendue. Personne ne décrira sa souffrance quand il s'est mis à courir et que ses forces l'ont abandonné. Cent mètres de plus, et c'était fini. La face dans le caniveau. Le froid. Et puis plus rien. Qui a eu peur ? (long silence.)

Les choses peuvent aller de ce train encore. Car on peut continuer à dire, à écrire -même si on ne le pense pas- que ce sont les fonctionnaires de police qui on eut peur, que c'est dans leurs yeux qu'on lit l'effroi, et qu'il faut, de temps en temps, qu'un homme, qu'un très jeune homme en meure. Mais ! Mais s'il est en situation régulière ? Mais, s'il n'a pas de passé judiciaire ? N'est-ce pas cela d'abord, la sécurité ? On la doit à tous ! La lumière, c'est d'abord de dire et de juger qu'Habib a eu peur. Aucun des fonctionnaires ne s'est senti en légitime défense, jamais le mot n'a été prononcé : il ne pourrait être question un seul moment de se hasarder sur cette voie de traverse là. Peur de quoi ? De ceux que le procès verbal appelle constamment *"des roulottiers"*, qui étaient en train de s'affairer à voler -non un véhicule- mais, parce qu'ils sont des roulottiers, ce qu'il y a à l'intérieur. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient deux et eux quatre ? Pourquoi ? Parce qu'à l'arrière, un véhicule de police était venu se positionner ? Alors,

ajouter quelques autres commerces dans les rues contiguës. Or que lit-on trois jours après, toujours dans "La Dépêche" ? : « *La Reynerie, 17 heures, place Abbal… une centaine de jeunes Beurs et quelques Blacks tapent la semelle devant les vitrines illuminées* » (28). Entre-temps, on n'a pas vu passer de vitrier dans le quartier ! Si le 17 décembre les vitrines sont illuminées, c'est tout simplement parce qu'elles n'ont pas été cassées dans les jours précédents ! Une seule vitrine de commerce, celle du bureau de tabac, a été cassée.

Tout aussi ridicule l'affirmation selon laquelle : « *La station de metro Reynerie est ravagée* » (29). La description des "ravages", pour une fois faite dans le corps de l'article, donne froid dans le dos : « *les composteurs sont bosselés* » et, tremblez mortels, *« un distributeur de ticket est défoncé »*. Un distributeur de tickets défoncé ! Pourvu qu'on ne nous envoie pas les blindés, comme en Yougoslavie !

Rappelons, qu'en français "ravager" est synonyme de "détruire". Inutile de dire que la station de métro, fermée dès le début des incidents, était réouverte sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre des travaux de reconstruction ! D'ailleurs, dans les listes faites par la presse des "destructions" pour établir la "facture", il n'y avait plus par la suite un seul mot sur ce supposé "ravage".

De même, que ne s'est-il dit (et écrit) sur le centre CAF de la Reynerie ! Pillé, volé, ravagé, détruit, pour ainsi dire rayé de la carte par une horde sauvage. Des dégâts, il y en a eu, mais pas tant qu'on l'a dit : « *Concernant les locaux du centre social de la place Abbal, les responsables de la CAF soulignent qu'il n'y a pas eu pillage ; pas de vol de matériel, pas de destruction de documents. Mais, à la suite du feu mis dans les lieux, il faut remplacer les vitres brisées et le faux plafond ; et tout repeindre* » (30).

Bref, les dégâts ont été beaucoup plus limités à la fois en nombre et en gravité, que ce que les médias ont laissé entendre. Pour faire "monter la note", il leur faut tout comptabiliser, jusqu'aux panneaux publicitaires *« Mobilier urbain Decaux – une bonne quarantaine d'abris bus, des panneaux pu-*

28) La Dépêche -17 décembre 1998. Article signé Y.B. "La libération du policier a fait très mal".

29) La Dépêche -14 décembre 1998. Article signé Dominique Delpiroux "Surtout, n'allez pas... ".

30) La Dépêche - 16 décembre 1998. Article non signé "Suspension des activités à la CAF".

blicitaires et des poubelles endommagées – 100 000 francs… » (31).
Pour finir ce point, laissons la parole à "La Dépêche", qui dans un article fort exact, en rupture avec tous les autres, fait une description exacte de la vie du quartier pendant cette période : « *la violence de ces affrontements est cantonnée sur un périmètre réduit. Loin de l'idée que l'on pourrait se faire d'un Mirail à feu et à sang. A proximité, à deux pâtés de maison, la circulation, même rare, continue à circuler normalement. Un quidam promène son chien, complètement étranger à l'agitation. D'autres noctambules regagnent leur domicile en jetant un œil sur les étoiles. Les affrontements sont bien loin* » (32) - Mais qui donc a mis dans la tête des gens une image "d'un Mirail à feu et à sang" ? Qui donc, si ce n'est ceux qui ont imprimé, parfois en caractères énormes, les propos les plus inquiétants : « *N'allez pas là bas, vous allez vous faire massacrer, avertit ce monsieur aux cheveux blancs, n'allez pas là bas, les jeunes ils sont fous, ils ont la haine* » (33), "Surtout n'allez pas au Mirail", "Explosion de violence au Mirail", "Autour des flammes du Mirail, l'émeute gagne du terrain dans les cités", "Après les émeutes, la facture", " Les violences ont débordé le quartier du Mirail", "Les mobiles de l'émeute"… si ce n'est ceux qui parlent à tout bout de champs de cette "guérilla urbaine qui ronge les quartiers du Mirail".

Les opérations de police

Il y a bien eu des violences au Mirail, le plus généralement circonscrites à la présence policière. A l'inverse des commentaires concernant les jeunes, la violence de la police est passée sous silence. Quand il en est fait état, c'est parfois avec des accents lyriques et poétiques qui vous attendriraient presque: « La bagarre noie dans la laitance de la lacrymogène… les mamans sont descendues en babouches. Elles enveloppent sous l'aile de leur caftans, les têtes des plus jeunes. Qui ont, imprudents, laissé flotter leur nez à la moutarde de l'air.. » (33). Ah, la laitance des lacrymos, le soir, autour du lac..., comme c'est beau... Beaucoup plus que

31) La Dépêche - 18 décembre 1998. Article signé Pierre Mazille "Mirail : après les émeutes, la facture".
32) La Dépêche- 16 décembre 1998. Artic le signé G.-R. Souilles, "Une soirée en spectateur au Mirail"
33) La Dépêche -14 décembre 1998. Article signé Dominique Delpiroux, "Surtout, n'allez pas... ".

Bois : Je suis père de famille. Je sais ce que c'est (passage inaudible de la salle). Si les choses pouvaient se refaire… La situation n'a pas été maîtrisée.
Président : C'est-à-dire ?
Bois : Je parle de l'action, je ne sais pas ce qui s'est passé.
Président : Vous êtes poursuivi pour une infraction de type involontaire. Estimez-vous avoir commis des fautes de négligence professionnelle ?
Bois : La situation n'est jamais la même qu'à l'école. Sur les faits, je ne me sens pas vraiment fautif. La situation a échappé. Mais je n'ai pas averti du tir mes collègues. Je regrette ce qui s'est passé, mais, s'il ne m'avait pas entraîné dans la voiture, ce ne serait pas arrivé.
Président : Vous ne vous posez pas de question sur les modalités de votre intervention ? Fallait-il le saisir, dans une voiture, l'arme à la main ?
Bois : (début inaudible) dans le feu de l'action, les choses se passent vite.
Président : Dans quelle situation êtes vous autorisé à vous servir de votre arme ?
Bois : En légitime défense. Sinon, on est autorisé à la sortir, pas à s'en servir.
(A la demande de la partie civile, le Président décide une suspension de séance de quelques minutes. Il donnera ensuite la parole à la partie civile. Suivant l'heure de fin de la plaidoirie, les débats continueront ou seront suspendus pour le déjeuner).

Plaidoirie de Maître Cohen pour la partie civile

"*Lorsque je suis arrivé sur le trottoir, j'ai fait quelques mètres et là, j'ai vu un bras qui dépassait d'une voiture en stationnement. Une partie de ce bras était tourné vers la chaussée. Au début je ne savais pas ce que c'était".* C'était Habib. Il était tombé par terre, mais ce n'est pas *"la faute à Voltaire"*, le nez dans le ruisseau, mais ce n'est pas *"la faute à Rousseau » (5).* Alors, la faute à qui ? C'est la seule question qui mérite réponse. Non pas en termes de sanction, car la sanction n'intéresse pas ceux qui aiment et qui savent que ce n'est pas avec une condamnation, un châtiment que l'on efface le sang, c'est avec les larmes, et seulement comme ça. La réponse, ce n'est pas la sanction, c'est simplement ce que proposait Jack Lang lorsqu'il écrivait le 28 décembre 98 aux parents *"perdre un enfant, est l'épreuve la plus dramatique qui soit… j'espère que toute la lumière sera apportée sur les circonstances de la mort de votre enfant et que sa mémoire pourra être honorée".* C'est la seule réponse. La seule façon de sortir de l'ombre, de ne

trouve alors un fonctionnaire de police avec 16 ans d'expérience ?
Bois : On craint toujours la violence, une réaction.
Me Boguet : Est-ce que c'est une situation réputée chaude ?
Bois : Surtout la nuit, on voit pas les choses comme le jour, on est obligé d'être en situation chaude (sic).
Me Boguet : Vous êtes chef de bord, vous descendez désarmé, car vous considérez que la situation est pratiquement terminée.
Bois : Oui, le véhicule est pratiquement bloqué.
Me Boguet : Vous intervenez désarmé à un moment donné. A un moment donné, vous considérez devoir faire usage de votre arme. Vous vous placez en périposte. Qu'est-ce qui vous inspire le dispositif mis en place ?
Bois : C'était une triangulation sur le lieu de l'action. Un est en protection, l'arme à la main, le troisième est en liaison dans la voiture.
Me Boguet : Avez-vous fait les choses correctement, par rapport aux enseignements théoriques ?
Bois : Oui.
Me Boguet : A un moment donné donc, il y a deux fonctionnaires en tenue, un véhicule sérigraphié. Une sommation est adressée au conducteur *"Halte, Police !"*. Quelle réaction vous oppose-t-on ?
Bois : Les choses ne s'arrêtent pas.
Le Président reprend la parole.

Reprise de l'interrogatoire par le Président du Tribunal

Président : Passons aux éléments de personnalité. Depuis quand êtes-vous dans la police, quels postes avez-vous occupés ?
Bois : Depuis octobre 82, à la BAC.
Président : Les deux expertises psychiatriques ou psychologiques n'apportent pas d'éléments défavorables. *"Peu réactif, pas de difficulté avec les autres… très affecté par cet incident… n'est pas violent, toute sa vie le démontre… s'occupe des jeunes… homme normal, sans particularité pathologique de la personnalité"*. Dans quelle situation êtes-vous actuellement ?
Bois : Suspension avec traitement, depuis les faits. Je suis marié, avec un enfant.
Président : Qu'avez-vous à dire par rapport à l'inculpation ?

d'écrire la vérité : des grenades de gaz. lacrymogène, balancées sur des enfants de 3 ou 5 ans, ça les étouffe, ça leur brûle les yeux et ça les fait dégueuler. Car il y a là une vérité que les grands médias ont préféré passer sous silence, car elle est peu glorieuse : les C.R.S. ont tiré à la lacrymo sur la maternelle à l'heure de la sortie, alors qu'il n'y avait aucune raison de le faire, sinon empoisonner la population du quartier. Un témoignage détaillé, sous la plume d'une enseignante de l'école, est paru sur ce sujet dans la revue "L'École Émancipée". Pour le reste, les moyens policiers déployés sont impressionnants. Dès le 14, le quartier « *a de nouveau été quadrillé par le renfort d'une seconde compagnie de CRS* » (34). Entre les CRS, les gendarmes, la BAC, la PJ, le quartier sera mis en coupe réglée , Tout ce monde ne se gênant pas pour tirer des grenades sur les coursives, lesquelles coursives communiquent avec les appartements. Nombreux sont les habitants de la Reynerie -femmes, enfants, vieillards- qui ont eu le "privilège" d'être envahis, chez eux, par des gaz lacrymogènes à forte concentration sans que cela n'émeuve ni la presse (qui l'a ignoré) ni les pouvoirs publics.

Conclusion

Tiré à bout touchant, abandonné agonisant pendant deux heures dans un bain de sang ... l'assassinat d'Habib risquait fort de soulever à juste titre une vague d'indignation, comme en témoigne cette réaction : « *Comment peut-on faire crever là, laisser crever un gosse comme un chien ? Vous vous rendez compte ? Cette femme, la cinquantaine, laisse exploser sa colère. La colère d'une mère de famille…* »(35).

Pour éviter cette mise en cause de la police et de ses méthodes, les médias ont immédiatement travaillé à retourner l'opinion publique toulousaine et française contre les jeunes. D'un côté, ils ont minimisé la mort d'Habib, étouffé les invraisemblances du dossier, négligé la violence policière ; de l'autre, ils ont fait un barouf du tonnerre de Dieu sur la violence des jeunes en choisissant ce qui pouvait le plus frapper les esprits

34) La Dépêche -14 décembre 1998. Article signé PascaI Jalabert et Yann Bouffin, "Toulouse, explosion de Violence au Mirail après la mort d'un adolescent".
35) La Dépêche - 15 décembre 1998. Article signé Dominique Delpiroux "La Reynerie entre chagrin et révolte".

de la population : les incendies de voiture, les violences contre les personnes et les biens. Quand il n'y en avait pas, ils les ont inventés (cas du chauffeur de bus) ; quand il n'y en avait pas assez à leur goût, ils les ont majorés (cas des voitures et des bâtiments incendiés), quitte à rectifier quand le mal était fait, quand la population était imprégnée du mensonge.
Sur le quartier, faction des médias s'est doublée d'une tentative de division : en essayant de monter les habitants les uns contre les autres, en poussant discrètement à la création de milices.

Ils ont tu que les violences étaient la seule façon pour les copains d'Habib d'interpeller les pouvoirs publics et d'exiger un minimum de justice face à la volonté d'étouffement du dossier, d'autant qu'un scénario identique s'était déroulé quelques jours avant, comme le rappelle un journal gouvernemental : *« J'avais un copain qui s'appelait Saïd et qui vivait à la cité d'Empalot. Il est mort il y a quinze jours dans des circonstances analogues, c'est son père qui a retrouvé son corps au petit matin. Personne n'en a parlé…* » (36). Il semble bien que la petite réaction de l'appareil judiciaire à l'encontre du tireur ait été provoquée par l'action des jeunes. Comme le note "Le Canard enchaîné", la « *garde a vue n'a été décidée qu'alors que les émeutes avaient commencées* » (37). La remise en liberté du policier à refait flamber les protestations. C'est bien cette volonté d'étouffer le dossier, de ne pas mettre en cause un policier (alors même que des fautes graves ont été reconnues, y compris par le ministre) qui a été ressentie à juste titre comme une injustice profonde par les jeunes et par une partie de la population du quartier et qui a mis le feu aux poudres. Si la police, la justice et la presse s'étaient comportées autrement -nous allions écrire normalement-, il n'y aurait probablement pas eu d'émeute au Mirail

36) L'Humanité - 16 décembre 1998. Article signé Jeanne Llabres "Trop d'injustice pour la mort d'Habib".
37) Le Canard Enchaîné -16 décembre 1998. Article non signé, "Les bavures de l'enquête sur la bavure de Toulouse".

Me Rossi-Lefèvre : Quel type de mission aviez-vous avant d'être muté à Toulouse ?
Bois : J'étais à Paris, à la BAC, service de nuit.
Me Rossi-Lefèvre : Si ce n'est dans l'ambiance particulière des stands de tir, vous n'avez jamais entendu votre arme ?
Bois : Non, jamais.
Me Rossi-Lefèvre : Dans quelles circonstances êtes-vous arrivé à Toulouse ?
Bois : J'ai été muté au 1er septembre, avec un nouvel armement, mais le même type d'arme.
Me Rossi-Lefèvre : C'est donc une arme relativement nouvelle. La dernière fois que vous aviez tiré en exercice, c'était en juillet.
Bois : Non, j'ai tiré à Toulouse, j'ai fait une séance.
Me Rossi-Lefèvre : Une erreur a été commise par mon confrère en affirmant qu'il n'y avait pas de message sur la cote D 22 entre les deux heures citées. J'ai assisté à l'audition complète de la bande. Nous pouvons confirmer qu'il y a eu des messages entres ces deux heures, pour différentes péripéties autres. C'est une retranscription partielle le 13 décembre à 17 h, et pas la retranscription complète. Vous confirmez que la 205 a avancé, reculé, avancé. Il a été dit que le choc aurait eu lieu seulement à l'angle gauche, ce qui pourrait laisser entendre que, lorsque vous dites qu'ils reculaient vers la BMW, vous ne dites pas la vérité. La pièce D 18-10, portant les constatations faites sur la BMW indiquent l'existence de nombreux chocs sur le bas de caisse, la portière... Le pare-chocs arrière est arraché. L'audition et la plainte du propriétaire montrent que la colonne de direction était cassée, la façade radio volée,…Cela correspond-il à l'état de la BMW ?
Bois : Oui.
(Me Rossi-Lefèvre passe alors la parole à Me Boguet, l'autre avocat de la défense.)
Me Boguet : Affinons l'avant drame. Vous êtes intervenu à bord d'un véhicule, avec quatre membres d'équipage. Comment est ce véhicule ?
Bois : C'est un véhicule de série.
Me Boguet : Avec de grandes inscriptions sérigraphiées *"Police"*. Vos tenues étaient des tenues de service ?
Bois : Oui.
Me Boguet : A un moment donné, vous êtes dirigé par le commissariat central, sur des indications un peu floues, sur un magasin de cycle. Vous intervenez en face, avec le gyrophare allumé. Dans quel état d'esprit se

vous n'auriez pas pu vérifier ?
Bois : (réponse inaudible).
Me Cohen : Monsieur le Président, j'en ai terminé.
Le Président passe alors la parole au Procureur de la République.

Questions du Procureur de la République au présumé coupable

Procureur : Qu'avez-vous fait de votre journée du 13 décembre ?
Bois : Je ne me souviens pas des horaires, je suis rentré à la maison une heure de temps.
Procureur : Quand êtes-vous parti du commissariat ?
Bois : J'ai quitté le commissariat en soirée.
Procureur : Vous y êtes resté bien que non placé en garde à vue, volontairement. Vous êtes donc resté uniquement 1 heure en liberté, de votre plein gré. Connaissiez-vous la victime ?
Bois : Non.
Procureur : Vous avait-il été signalé particulièrement ?
Bois : Non.
Procureur : Il vous a été reproché de ne pas avoir vérifié l'arme. Si vous l'aviez fait ?
Bois : Là, j'aurais avisé qu'il y avait eu un coup de feu, en signalant qu'il n'y avait pas de blessé.
Procureur : Donc, il n'y aurait pas eu de renfort supplémentaire ?
Bois : Oui.
Le Procureur ayant achevé son interrogatoire, le Président donne la parole au premier avocat de la défense.

Questions des avocats de la défense au présumé coupable

Me Rossi-Lefèvre : Vous êtes fonctionnaire depuis 15 ans. Vous n'avez jamais eu l'occasion de tirer en service et de sortir votre arme ?
Bois : Oui.

III - PAROLES DE CENETISTES

Il y aurait beaucoup à dire sur ses événements, sur la façon dont ils ont été gérés pendant et après. Par exemple, sur la façon dont la "gauche", l'extrême gauche électoraliste et les associations qui leur servent de courroie de transmission ont oeuvré d'un côté pour récupérer quelques jeunes de l'autre pour pousser les récalcitrants à la faute. On a vu ainsi un élu municipal encadrer des jeunes pour les mener se faire inscrire sur les listes électorales, pendant que ses amis arrivaient à convaincre les plus révoltés de déclarer une association à la préfecture. Une fois les responsables de l'association connus, il fut facile au pouvoir policier de les "faire tomber" dans une histoire sentant le coup fourré mais fortement médiatisée : la presse se déchaînait une fois de plus contre les copains d'Habib, et décrédibilisait ainsi leur parole.

Dans l'impossibilité de tout écrire et de tout analyser dans les quelques pages de cette brochure, nous avons choisi de reproduire les principaux articles que "Le Combat Syndicaliste", organe de la CNT-AIT de Midi-pyrénées a consacré à cette affaire.

Sur le thème "émeute à La Reynerie", les médias nationaux ont fait leurs choux gras fin décembre... La Reynerie, c'est une des banlieues les plus populaires de Toulouse, et il n'est pas très difficile d'y trouver des militants de la C.N.T.-A.LT. Quelques-uns d'entre eux s'expriment :

Plein feux sur la Reynerie

CS n°55, janv-fev 1999

C.S. : Pouvez-vous tout d'abord nous situer le quartier ?
J. : La Reynerie c'est une cité qui, avec celles de Bagatelle, de La Faourette, de Bellefontaine et du Mirail, regroupe environ 50 000 habitants sur à peine quelques km². Comme dans toutes les cités de ce genre, l'horreur économique y est directement perceptible : des quantités de familles ont à peine de quoi survivre. Tout en tenant le discours inverse, les pouvoirs publics mènent une politique progressive de ghettoïsation. Par exemple, jusqu'à présent des gosses du quartier pouvaient aller dans des collèges du centre ville, ce qui leur permettait de sortir un peu de la cité. Depuis cette rentrée, l'Inspection académique le leur a interdit, et ils ont été obligé de s'ins-

crire dans les collèges du quartier dont les effectifs ont explosé, et ces enfants ne sortent plus. Autre exemple, quand le métro a été construit, ils nous ont présenté ça comme un "désenclavement". Maintenant, quand les jeunes du quartier descendent en ville, c'est pour essuyer des contrôles d'identité en rafale. C'est évidemment une façon de les forcer à rester en banlieue, sans parler du prix du ticket qui est un des plus élevés de France.

C.S. : Malgré cela, Reynerie était présenté jusqu'à présent comme un modèle de quartier calme. Télérama, dans le numéro qui a tout juste précédé l'assassinat d'Habib, parlait même de "quartier placide"...
P. : Quartier placide, c'est vite dit ! En fait, il y a un fond de tension plus ou moins permanent ; ces derniers mois il a été décuplé par le quadrillage mis en place : régulièrement, des bataillons entiers de C.R.S. ont occupé telle ou telle zone du quartier d'une manière très pesante, très provocante, qui, personnellement me rappelle beaucoup l'Espagne de Franco des années 70. Évidement, le quartier a des problèmes qui sont essentiellement la conséquence de la situation économique (vols, ..), mais la disproportion avec les moyens déployés est frappante : pour un rodéo, on vous met tout un régiment de CRS. C'est une sorte de politique de dissuasion qui, en plus, rate totalement. Par contre, quand il s'agit de mettre des moyens utiles sur le quartier (salles polyvalentes, postiers, ...), il n'y a jamais les moyens !

C.S. : On parle beaucoup des associations qui travaillent sur le quartier, c'est généralement présenté comme quelque chose de positif ...
F. : ... par tous les politicards, et on les comprend. En fait, la majorité des associations qui interviennent ne sont pas du tout faites par des gens du quartier, mais sont téléguidées de l'extérieur par des partis politiques, des bien-pensants caritatifs, des collectivités territoriales. Elles ont quelques moyens mais sont très décrédibilisées beaucoup de gens se rendent compte que leur rôle essentiel est de nous maintenir dans une position de subordination. A l'inverse, quand les gens du quartier font quelque chose de positif par eux-mêmes, voici ce qui arrive : il y a quelques mois, des familles maghrébines, des personnes d'origines diverses et quelques copains de la C. N.T.-A.I. T. ont monté ensemble une association de voisins dans le but de pratiquer la solidarité à la base et d'impulser une dynamique positive dans et à partir du quartier. Pour notre première manifestation publique, nous avions décidé d'organiser me petite fête de la musique interculturelle, conviviale et gratuite place Abbal, en plein Reynerie (car la Mairie et les associations institutionnelles ne voulaient rien y faire, sous prétexte de "coupe du monde"). Tout s'est très bien passé ; il n'y a pas eu le moindre incident ; on a pu entendre aussi bien "A las barricadas" (merci en passant à "JoMo kaj Liberacanoj") que du Rap (merci aux rappeurs du quartier) ; et les membres de l'association ont payé les frais de leur poche (la location d'une petite sono), comme nous en avions convenu entre nom au début. Et bien, que croyez-vous qu'il arriva ? Quelques jours

Monsieur Bois, vous n'avez jamais lâché l'arme. Pouvez vous nous présenter le mouvement qui a été le vôtre pour relever le chien ?
(Bois s'exécute).
Me Cohen : Mais vous utilisez la main gauche !…
Bois : (silence pesant).
Me Cohen :… Donc, vous n'avez pas pu armer le chien, puisque vous teniez le garçon par la main gauche ! A défaut, dites-moi comment il peut passer de double à simple action, en faisant glisser l'arme sur le fauteuil ! C'est impossible. Vous avez tiré en double action, car vous ne pouviez pas faire autrement. Vous avez conservé le doigt sur la gâchette constamment.
Bois : (début de phrase inaudible) c'est un réflexe. On ne met pas le doigt sur la double détente.
Me Cohen : Par professionnalisme, on le met sur le pontet, et donc, on ne peut pas actionner la double détente. (Me Cohen se tourne alors vers Me Rossi-Lefèvre, avocat de la défense, qu'il soupçonne de souffler les réponses :) Allez-y, donnez la réponse à votre client ! (S'en suit une protestation de Me Cohen, demandant à ne pas être interrompu, quelques explications entre les avocats et le Président, puis deux questions de Me Cohen et deux réponses de Bois, inaudibles de la salle).
Me Cohen reprend : Vous avez entendu le claquement, on a ouvert les portes et ils sont partis. Le boulevard de Séverac est rectiligne, large, la visibilité était bonne. Il n'y avait pas de circulation. Un premier individu s'enfuit. On ne le rattrape pas. Le deuxième sort du véhicule. Comment pouvez-vous le perdre de vue : il y a un chauffeur attentif, deux autres fonctionnaires sont en position. Il fait moins de 100 mètres. Il est blessé. Vous êtes quatre, dotés d'un véhicule. Et vous le perdez de vue ! Vous vous êtes concertés !
Bois : Il n'y a eu aucune concertement. Il y avait du brouillard. J'étais dans le véhicule. J'en suis sorti. Je sais pas pour les collègues. Il n'y a pas eu de concertation.
Me Cohen : (le début est inaudible) quand on vous signale qu'il y a un corps, vous examinez votre arme ?
Bois : Après avoir vu le corps. La dame a dit *"Y'a quelqu'un qui est pas bien sous la voiture"*.
Me Cohen : Vous avez une arme à barillet ?
Bois : Oui.
Me Cohen : Combien de temps faut-il pour constater si c'est vous qui avez tiré ?
Bois : (pas de réponse).
Me Cohen : Moins d'une seconde ! Est-ce qu'en remontant dans le véhicule

Bois : C'est pas un problème.
Me Cohen : Il y a eu des chocs entre véhicules, un corps à corps, un coup de feu,… et une petite entente passée à quatre. Et vous nous dites que ce n'est pas un escamotage ! Vous dites que le moteur de la 205 s'est emballé et faisait un bruit extraordinaire. Les fonctionnaires de police qui sont intervenus ont la même version. Les fonctionnaires entendent le bruit du véhicule mais pas les détonations et les témoins, eux, entendent les détonations mais pas le bruit des véhicules. Philippe Longeau qui est dans son appartement, fenêtres ouvertes -c'est pas un fonctionnaire de police- déclare *"j'ai entendu des crissements de pneus"*. Il n'a pas entendu de moteur emballé. *"J'ai entendu des cris, j'ai entendu des voix"*. Ne trouvez-vous pas curieux que les fonctionnaires entendent les moteurs et pas les détonations et les témoins l'inverse ?
Bois : Non.
Me Cohen : Vous voici dans le cadre de vos activités professionnelles, en tous points honorables, même si ces événements ont gauchi quelque chose en vous, je pense que vous êtes un honnête homme. Vous avez employé aujourd'hui le mot légitime défense. N'en parlez plus. Vous savez qu'il ne s'agit que d'une bévue de vocabulaire. Parlons de ce véhicule qui va d'avant en arrière, qui fait un bruit assourdissant, qui a heurté un véhicule de service, qui a manqué de vous écraser… Voici les constatations faites en présence du garagiste : *"un choc sur l'angle avant de l'aile droite, à hauteur du feu de clignotement, brisé. Phare avant droit également brisé"*. A l'arrière, ni les parties fragiles ni d'autres n'ont été brisées. A l'avant, c'est seul le côté droit. Et vous, vous n'êtes pas intervenu côté conducteur ?
Bois : Oui.
Me Cohen : Donc, à gauche, et pas là où le choc léger s'est produit. Vous êtes là, il y a un conducteur, dont on sait qu'il n'est pas un malabar. Personne ne pense être en danger, car on pense être sur un vol à la roulotte -on parle de *"roulottiers"* dans le message qui vous les signale- Personne n'est en état de légitime défense. Avez-vous le sentiment que votre arme vous a échappé des mains ?
Bois : Non.
(Le président prie Me Cohen d'être plus précis dans ses questions).
Me Cohen : Monsieur le Président, je n'ai pas d'illusion, mais j'ai confiance. Ce qui nous reste dans cette affaire, c'est l'histoire. Le brigadier Bois sera peut-être condamné pour homicide involontaire. Mais nous savons tous qu'il s'est passé quelque chose. Un jour, il ne restera plus que nos questions et nos réponses. Veuillez me permettre de les formuler comme je les ressens.

après, la présidente était convoquée par les Renseignements Généraux, et, un peu plus tard par... la D.S.T. (le contre espionnage !). Rien que ça ! Personne n'avait rien du tout à lui reprocher ni sur le plan légal, ni sur le plan moral, ni sur quelque plan que ce soit. Il s'agissait purement et simplement de pressions, de manœuvres d'intimidation sur des familles immigrées, pour qu'elles rentrent dans le rang et abandonnent toute auto-prise en charge. Voilà comment l'État se comporte dans la réalité dans le quartier.

C.S. : C'est dans ce contexte qu'a eu lieu l'assassinat d'Habib. Qu'avez-vous ressenti ?
P. : Comme la majorité des gens, un grand sentiment d'injustice. Tout dans cette affaire est révoltant. Tirer sur quelqu'un parce qu'il vole une voiture est criminel. Le simple fait de pouvoir penser qu'une vie vaut moins qu'une bagnole, c'est bien le signe que notre société est gravement pourrie. Et le laisser crever comme on ne le ferait pas à un chien, sans s'occuper de lui envoyer le moindre secours, c'est insupportable.

C .S. : Les médias ont surtout mis le paquet sur les voitures brûlées et les dégradations ...
K. : ... effectivement, beaucoup plus que quand les producteurs de choux-fleurs bretons ou les éleveurs de porc bien de chez nous saccagent systématiquement une gare ou une préfecture ! Comme presque tout le monde, je laisse ma voiture sur le parking du bas, et bien sûr, je n'ai pas particulièrement envie qu'elle brûle ou qu'elle serve à un rodéo. Ceci dit, il suffit de lire les télex de la police publiés par "Le Canard Enchaîné" pour comprendre que, s'il n'y avait pas eu une réaction violente des jeunes, l'affaire aurait été immédiatement classée sans suite. C'est là qu'est le vrai problème : comment se fait-il que pour obtenir un minimum de justice, dans cette p... de société, on soit obligé d'en arriver là ?
J. : J'ajoute que certains médias ont largement exagéré les choses. Quand je lis "Marianne", "L'Humanité" et quelques autres, j'ai l'impression qu'ils causent d'un autre quartier que le mien : émeutes, guérilla urbaine, destructions massives des services publics, tous les magasins brûlés.... Même si cela a été chaud, faut tout de même pas exagérer : après quatre ou cinq jours "d'émeute", tous les commerces de Reynerie (sauf un ou deux) étaient rigoureusement intacts. Et, pour ceux qui aiment les symboles forts, je ferai remarquer que la bibliothèque, qui trône en plein milieu de la dalle, n'a même pas eu un carreau de cassé… de même d'ailleurs que l'église, située juste en dessous. Le terrain de tennis, les maternelles, le lycée du Mirail, les crèches ... et d'autres équipements utiles du quartier sont restés tout aussi intacts. Toutes choses que les "merdias", comme nous les appelons par ici, ont comme par hasard "oublié"

de signaler aux lecteurs. Le comportement des jeunes a été plus respectueux qu'on ne l'a écrit. Par contre, on a entendu des C.R.S. chantant en chœurs *« On est les champions, on est les champions »* chaque fois qu'ils envoyaient une grenade sur une coursive. Est-ce là une attitude acceptable chez des adultes, qui plus est, des fonctionnaires ? Est-ce que vous croyez franchement que c'était de nature à calmer les esprits ? Et comment voulez-vous que des jeunes réagissent face à tant de bêtise ?
F. : Une remarque de plus si vous permettez. Quelques jours avant les événements de La Reynerie, on a appris qu'environ 20 millions de francs lourds avaient été volés aux fonds sociaux de la ville de Toulouse par un monsieur faisant partie du très beau monde politico-syndicalo-médiatique. A lui tout seul, il a fait plus de dégâts dans la poche des contribuables toulousains que tous les jeunes de Reynerie réunis. Pourtant, je n'ai pas entendu dire qu'un flic trop nerveux se soit laissé aller à lui tirer dessus ! Et je ne peux m'empêcher de penser que tous les propos venimeux que nous avons entendus sur les jeunes du quartier tombaient fort à propos pour faire oublier cette escroquerie monumentale qui a nécessairement joui de complicités bien placées pendant des années !

C.S. : Comme quoi, quand on commence à parler des médias, tout le monde a quelque chose à dire...
K. : Et ce n'est pas fini, j'ai été choqué par les rumeurs qu'ils ont fait courir. L'histoire du chauffeur de bus est très parlante. Le premier jour, un bus a été brûlé. Aussitôt, la presse a indiqué que le chauffeur avait été agressé. Et la rumeur n'a fait qu'enfler. Je travaille avec une femme dont le mari est chauffeur à la SEMVAT. Toute la journée, elle m'a bassiné avec ça : que le chauffeur était à l'hôpital, que même le directeur y était allé le voir tellement c'était grave. Là-dessus, les chauffeurs, C.G.T. et S.U.D. en tête, ont lancé une grève de protestation ... et puis on a appris par le bonhomme lui-même, qui en a témoigné très honnêtement, qu'il n'avait pas subi la moindre violence, et que, accidentellement blessé par un éclat de verre, c'étaient les soi-disant agresseurs qui l'avaient protégé et lui avaient même proposé de le transporter à l'hôpital ! Propager la rumeur, l'exploiter politiquement (ou syndicalement), c'est jeter volontairement de l'huile sur le feu, faire le jeu de la répression. Les syndicats institutionnels ne sortent pas tout blancs de cette histoire.. Pour en finir avec les médias, ils n'ont parlé que de ce qui les intéressait, mais les grenades lacrymogènes balancées par les C.R.S. au dessus de la maternelle pleine de mômes, ça, ils s'en foutent...

C.S. : Comment en tant qu'habitants du quartier avez vous vécu les choses ?

avant. A quand remonte votre dernier exercice ?
Bois : En arrivant à Toulouse.
Me Cohen : Lorsque vous les faites, comment ça se passe ?
Bois : (réponse inaudible).
Me Cohen : Les oreilles ne sont pas protégées ?
Bois : Oui.
Me Cohen : Pourquoi ?
Bois : Pour le bruit.
Me Cohen : Quels sont les effets physiques générés par un tir, sur le tireur ?
Bois : Le bruit, une secousse.
Me Cohen : Une odeur ?
Bois : Dans les stands, non.
Me Cohen : Parce qu'ils sont grands. Pensez-vous que si nous tirons un coup de feu dans une pièce de quelques mètres carrés, on va ressentir une odeur ?
Bois : (réponse inaudible).
Me Cohen : Lorsque vous êtes intervenu et lorsqu'un de vos hommes a été entendu, il a déclaré, il s'agit de Jean-Louis Said, le conducteur, en décrivant la… -Monsieur le président, je n'ai pas employé le mot victime jusqu'ici, et je ne le ferai pas- le jeune *"j'ai nettement vu le passager de la 205, de type nord africain, avec une casquette, un blouson de type parka marron clair"*. Vous, vous êtes au contact, vous êtes à moins d'un mètre du véhicule. La visibilité était bonne. Ce garçon avec lequel vous avez lutté physiquement, ce garçon, vous ne l'identifierez pas dans le jeune que vous retrouvez dans le caniveau ! Vous avez, Monsieur Bois, été entendu le 13 décembre à 7 h 40. Là, tout le monde sait que vous avez tiré. Très curieusement, la date de fin de l'audition n'est pas mentionnée. Mais elle a dû être rapide : elle ne fait que deux pages et demi. Vous vous êtes retiré ensuite.
Bois : (réaction inaudible).
Président : La garde à vue a débuté à 20 h 30.
Me Cohen : Donc, il est environ 9 heures. Les autres fonctionnaires sont entendus à 7 h 40 et, vers 9 h, ils sont libres. Lorsqu'on vous interpelle et place en garde à vue, c'est le 14 décembre, à 0 h 15. Vous avez, pendant toute la journée du 13 et une partie de la nuit, bénéficié de votre liberté de mouvement. Le Président a révélé ce qu'on va appeler un premier escamotage : l'auxiliaire a tiré en l'air. Mais, pour ne pas risquer de faire ennuyer ce garçon, on escamote le fait, sans aucune arrière-pensée, bien sûr. A 3 h 34 lorsque vous rendez compte, *"on les a vus partir de loin"*, dites-vous simplement, vous escamotez une deuxième fois des faits. Vous ne trouvez pas que ça fait beaucoup ?

Me Cohen : 22 heures, le 13 décembre.
Président : Passons au témoignage du passager de la voiture. Il a déclaré la situation de vol : *"Il conduisait. Il ne pouvait pas s'échapper. Le brigadier l'a braqué. Il a ouvert la portière… J'ai couru, j'ai entendu deux coups de feu, j'ai vu Habib sortir. Je l'ai vu courir au ralenti. Un autre policier m'a couru après, en me tirant dessus trois fois. Je n'ai pas vu Habib tourner dans la rue. J'avais peur. Je me suis caché. Habib ne pouvait pas s'échapper.* (Le président répète :) *Habib ne pouvait pas s'échapper. Le brigadier l'a braqué. J'ai entendu deux coups de feu"*. Le premier, c'était certainement le vôtre, le deuxième, celui de l'auxiliaire. Par contre, personne ne confirme les autres tirs, aucun élément matériel ne le confirme. Ce fait de dire plus que ce qui se serait passé ne discrédite pas les deux détonations, que d'autres témoins ont entendues. (Il donne la parole à l'avocat de la partie civile).

Questions de Me Cohen au présumé coupable

Me Cohen : Revenons sur le compte-rendu d'intervention : il résulte de la retranscription de la bande enregistrée, sauf erreur de ma part -c'est pour ça que j'ai souhaité qu'elle soit entendue intégralement- sur la cotte D 22 : *"3 h 34 - Marin 45* fournit un signalement à un équipage non identifié… *2 nord-africains à bord, cheveux rasés, petite taille, corpulence moyenne… on les a vus quitter le véhicule de loin"*. Est-ce que Bois reconnaît ce message ?
Bois : Oui.
Me Cohen : Le deuxième message est à 4 h 53 *"un homme saigne, demande SAMU, Bd de Séverac, n°41"*. Ce sont les seuls messages. C'est pour cela que j'ai demandé la retranscription intégrale. Nous y reviendrons. (S'adressant à Bois :) Vous devez vous livrer de temps en temps à des exercices de tir ?
Bois : Oui.
Me Cohen : Pouvez-vous nous dire combien et combien de munitions vous êtes autorisé à tirer ?
Bois : C'est variable, ça peut être consécutif. Trois fois en juillet. Après j'en ai pas fait d'autre.
Me Cohen : Vous êtes intervenu en décembre, arrivé à Toulouse trois mois

M.., I..., R. : Il y a eu des réactions de solidarité de la population, et ceux d'entre nous qui s'y sont trouvés présents, qu'ils soient de la C.N.T.-A.LT. ou des Jeunes Libertaires, y ont participé. Par exemple le lendemain du crime des gens du quartier se sont spontanément regroupés et nous sommes partis en cortège à travers Reynerie, Le Mirail, Bagatelle. De même, toute la journée, il y a eu un rassemblement spontané de discussion sur la place Abbal. Des gens qui d'habitude ne s'adressent pas la parole s'arrêtaient au moins quelques instants et participaient au débat. Toutes ces réactions ont été occultées. Il y a eu aussi la manif en ville où en plus des gens du Mirail, de nombreux jeunes des cités de Toulouse sont venus exprimer leur solidarité. Il y avait surtout des jeunes, mais en même temps, c'était très diversifié. Des étudiants étaient venus en petits groupes. Ce sont les lycéens du polyvalent du Mirail (où Habib était scolarisé au L.P.) qui avaient organisé la manif. Les copains y étaient également. Au total, la manif qui avait été montée en épouvantail par les politicards, a tout de même réuni 3000 personnes.

C.S. : Est-ce que la C.N.T.-A.LT. s'est exprimée en tant que telle ?
J.: II faut d'abord dire que la C.N.T.-A.I.T. est présente, bien sûr modestement, depuis un bon moment sur le Mirail, Reynerie, Bellefontaine. En particulier, le Premier Mai, au lieu de défiler dans les beaux quartiers avec la gauche politico-syndicale et son extrême gauche suiviste, nous organisons notre propre manifestation avec les J. L. (et nous sommes bien les seuls !) sur la dalle de Tel-Aviv, à Bellefontaine. C'est un choix que nous avons fait. On nous a beaucoup critiqué pour avoir "cassé" la sacro-sainte "unité de gauche", mais nous pensons qu'il faut aller là ou l'exploitation est à son maximum, pas là où la gauche caviardomatraqueuse se donne en spectacle. Les événements qui viennent de se produire devraient faire réfléchir les révolutionnaires : de quel côté sont-ils, avec qui font-ils l'unité ? Leur place est-elle à la traîne des partis au pouvoir, qui montrent chaque jour leur vrai visage ?
En ce qui nous concerne, le 16 décembre, au moment des événements, nous avons tenu une assemblée générale des adhérents de la C.N.T-A.I.T. habitant sur le quartier et nous avons rédigé un communiqué qui résume notre position collective (voir ci-dessous). A l'encontre de ceux qui essayent de monter les exploités les uns contre les autres en jouant sur la couleur de peau, la nationalité, la religion ou l'âge, à l'encontre de ceux qui jouent sur les réflexes sécuritaires (P.C., P. S. comme F.N.) pour rafler des voix, des intégristes de tout poil, nous continuerons notre présence pour favoriser l'émergence d'une conscience et d'une solidarité de classe, à la base, sans compromission étatique ni politicienne. Une réunion avec les lecteurs du C.S. du quartier est déjà prévue à la mi-janvier. Il y en aura d'autres. Nous ne baisserons pas les bras, nous continuerons ce travail de fond.

L'opinion des habitants du quartier

CS n°55, janv-fev 1999

En tant qu'habitants des quartiers Mirail, Reynerie, Bellefontaine, nous pensons qu'il est de notre devoir de faire connaître notre opinion. Tout d'abord, nous voulons dénoncer clairement les circonstances de la mort d'un lycéen du quartier. Les conditions dans lesquelles on a laissé mourir Habib ne peuvent que provoquer le plus grand dégoût chez toute personne civilisée.

C'est pourquoi nous présentons nos condoléances à sa famille et nous l'assurons de notre sympathie.

Nous voudrions aussi dire que les incendies de voiture provoqués par certains jeunes sont malheureusement le seul moyen qu'on leur laisse de s'exprimer. Et que penser de tous ceux qui enveniment volontairement les choses ? Par exemple, nous avons entendu sur France Inter que les habitants du quartier avaient détruit la faculté du Mirail. C'est totalement faux. D'autres radios ont annoncé que le chauffeur de bus avait été violemment frappé. C'est totalement faux aussi, comme le témoignage du chauffeur lui-même dans "La Dépêche" l'a prouvé depuis. Arrêtez de mentir !

De la même façon, nous nous étonnons que le Procureur ait pu dire "qu'il ne s'agit pas d'une bavure" alors que l'enquête avait à peine commencé ... et que le Ministre de l'intérieur a reconnu ensuite que les procédures n'ont pas été respectées, ce qui par définition, constitue une bavure.

Mais nous voudrions surtout dire que tout ça est la conséquence de l'apartheid à la française et de l'injustice sociale que les pouvoirs publics irnposent au quartier : les écoles sont surchargées, les professeur du collège de Reynerie ont dû faire grève dès la rentrée pour avoir quelques moyens misérables de plus, les queues à la poste du Mirail sont interminables, la diminution des bons CAF empêche les enfants de partir en vacances, les jeunes n'ont pratiquement pas de lieux pour se rencontrer ... et chaque fois, on nous répond qu'il n'y a pas un sou pour mettre un postier de plus, un instituteur de plus ; alors qu'on dépense des sommes folles pour nous envoyer des régiments entiers de C.R.S. Nous pensons que

Président : C'est un 19 millimètres, une arme imposante. Vous n'étiez pas en position de tir facile. Même en l'absence de réaction dans la main porteuse, vous n'auriez pas dû vérifier ?

Bois : Ce n'était pas le bruit de la détonation qu'on entend d'habitude.

Président : Le tir a été entendu. C'est ce que disent les experts. Et deux témoins l'ont entendu.

Bois : (bredouillements incompréhensibles).

Président : Les experts disent, pour l'arme de Barrière *"le pistolet 6.48 : aucun coup de feu ne peut partir accidentellement"*. Pour la vôtre *"…un 357…, aucun coup de feu ne peut partir accidentellement"*. Les deux types de tir exigent une pression de 1,9 kg et le deuxième de plus de 6 kg. Vous n'aviez pas tiré le chien en arrière, vous étiez donc en situation de double action et vous deviez donc exercer une pression de plus de 6 kg. Pour 1,9, la pression doit être très légère, pour l'autre…

Bois : Dans la chute, j'ai essayé de me rétablir, est-ce que le chien n'a pas pu s'accrocher à un coussin ?

Président : Vous auriez été en simple action.

Bois : C'est très difficile, c'est dans l'action. Je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est que le claquement n'était pas une détonation.

Président : Mais elles ont été entendues par deux personnes et par le passager de la 205. Le coup a été tiré dans le véhicule sans qu'on ait retrouvé un impact de balle. Les premiers légistes avaient conclu *"blessure à bout touchant. Coup d'arrière en avant, de haut en bas, de droite à gauche derrière l'épaule, de l'épaule au thorax"*. C'était en contradiction avec vos déclarations. Si cela avait été tiré comme ça, la balle aurait dû être dans le véhicule. Les nouvelles expertises, après études sur les tissus, études de la trajectoire, des orifices, des vêtements de la victime, indiquent *"coup parti dans le thorax, sorti par l'épaule"*, selon un schéma inverse des premiers experts. Avec cette dernière conclusion, ce que vous dites peut prendre du sens. La porte ayant été ouverte de l'autre côté, la balle est allée se perdre en l'air, vers les locaux du lycée. On ne l'a pas retrouvée. Compte tenu des blessures occasionnées au jeune homme et de votre position, couché sur le ventre, la balle a pu sortir par la portière. Il n'y a pas de grand doute sur ces expertises corporelles. Il y a avait une difficulté sur les rapports audio entre l'équipage et le commissariat central. Cette bande a été écoutée de manière complète. Il n'y avait qu'une retransmission partielle dans le dossier. Mais il n'y avait rien de particulier. Sur les housses de la voiture, on a retrouvé des traces de brûlure, donc, le coup a été tiré dedans. Le départ de l'enquête a été bien tardif. La première audition n'a été faite qu'aux alentours de 20 h.

Président : Je vous rappelle la déposition de votre collègue Barrière : *"mon arme est tombée…* (il a perdu une chaussure, il vérifie son arme)… *il manque une cartouche, j'en informe immédiatement Bois"*. Il a armé son arme dès qu'il est sorti de la voiture. C'était normal, selon vous ?
Bois : Il agissait par rapport à la situation dans la mesure où j'étais en danger.
Président : Le chauffeur dit qu'il n'a rien entendu du tout car il a un moteur diesel bruyant et la 205 faisait hurler le moteur. Est-ce qu'il vous parle de quelque chose ?
Bois : Non.
Président : Il indique qu'il a vu partir les deux en courant. Les deux partent ensemble, mais personne ne les a vus finalement. Barrière dit dans sa déposition *"j'en ai vu tourner un, pas sûr les deux"*. Vos hommes disent qu'ils n'ont rien entendu. Nous avons affaire à des gens qui sont sur place, qui n'entendent rien. Or, il y a deux témoins qui, eux, entendent quelque chose. Monsieur Longeau (4) habite dans un immeuble : *"J'ai entendu des personnes parler fort, des crissements de frein, deux coups de feu de manière suivie, très rapidement dans le temps"*. Il ne dit pas que la voiture hurlait. Il dit *"j'ai entendu deux coups de feu"*. L'autre témoin, Monsieur Vago, concierge du lycée, qui avait appelé la police par le 17, a entendu des chocs : *"j'ai vu les jeunes courir, au moins un, j'ai le souvenir d'avoir entendu un ou deux bruits sourds à partir du moment où je les ai vus partir"*. Nous avons deux témoins, alors que vous n'avez rien entendu, sauf Barrière, qui a entendu la détonation de son arme.
Bois : J'ai entendu ce claquement, c'est tout. Quand on est en situation... (passage inaudible). C'est la vérité, je vous le jure (court silence). Sachant que l'on a touché quelqu'un on ne peut pas ne pas le dire.
Président : Si vous aviez mesuré que votre balle avait blessé, vous ne l'auriez pas caché ?
Bois : La proximité que nous avions dans la voiture. Si je l'avais touché, il aurait eu des douleurs…
Président : Les experts ont entendu la signature acoustique des deux armes. S'agissant de la vôtre, le coup a été tiré à bout touchant, sans espace entre l'arme et la voiture. *"La signature acoustique est différente suivant que le tir est à bout touchant ou pas. Le bruit engendré par le moteur de la 205 et de la R 19 ne peut pas couvrir le bruit de l'arme, même si le moteur est emballé, même si le tir a eu lieu à bout touchant"*.
Bois : (début inaudible) j'aurais eu une secousse, j'aurais percuté. Je n'ai eu aucune secousse.

l'argent de nos impôts serait bien mieux employé pour équiper le quartier avec des moyens réellement utiles.
Nous pensons que les pouvoirs publics sont les véritables responsables de cette situation.

Le 16 décembre 1999
Assemblée générale des adhérents de la C.N.T.-A.I.T. habitants dans les quartiers du Mirail, Reynerie, Bellefontaine.
(communiqué partiellement publié dans la presse locale).

Que devient la Reynerie ?

CS n°56, mars-avril 1999

Après avoir été le théâtre de violences urbaines, c'est maintenant un jeu politique qui s'engage à La Reynerie. Faisons d'abord un bref état des lieux : certaines infrastructures n'ont toujours pas retrouvé leur activité normale, comme la CAF qui n'accueille plus les habitants. Les cabines téléphoniques n'ont pas toutes été remplacées. Le goudron vient tout juste d'être rapetassé rue de Kiev ...

Les habitants réagissent différemment face à cette situation :
- des jeunes se sentent lésés, vu la lenteur et la clémence de la justice vis à vis du meurtrier d'Habib (lequel a été libéré aussitôt après les faits),
- le sentiment de vivre en état de siège est très commun : les C.R.S. interviennent sporadiquement, avec des lacrymos, pour des motifs parfois inconnus, parfois totalement disproportionnés. La police est omniprésente dans et autour du quartier, les contrôles nombreux.
- beaucoup ont remarqué et dénoncent les provocations policières constantes envers les jeunes (et parfois les adultes), et le cycle provocation/réaction/répression qu'elles déclenchent inévitablement,
- dans un climat rendu de ce fait encore plus tendu, certains, en particulier parmi les personnes les plus âgées du quartier, ont peur.

L'agression criminelle dont a été victime le 30 janvier une femme de 73 ans, qui a succombé quelques jours après à ses blessures, a décuplé ce vécu.

Mais tous se retrouvent pour dire qu'ils sont ghettoïsés et marginalisés par la société parce qu'ils habitent à Reynerie ou au Mirail. Bref

le malaise continue, mais plus sournoisement, en accumulant les problèmes au quotidien.

Sentant ce malaise, plusieurs associations dont les permanents travaillent dans le quartier, rejointes (si tant est qu'elles n'en soient pas le Cheval de Troyes) par le PS et le PC ont décidé d'utiliser la situation pour, à mon avis, renforcer leur pouvoir.

La première initiative publique qu'ils ont prise semblait sympathique, puisqu'ils ont organisé une grande réunion, annoncée comme assemblée générale des habitants du quartier. Les assos se sont appuyées sur quelques groupes de jeune remontés, pour toucher ce milieu et essayer de devenir légitimes aux yeux des habitants. Cette réunion fut un petit succès puisque plusieurs centaines de personnes (sur 10 000 à Reynerie) sont venues échanger leurs points de vue. Ce fut l'occasion d'un coup de pub pour les associations et les élus locaux de gauche, dont certains n'avaient pas été particulièrement brillants au moments des événements (on se souvient de leurs appels à la répression). Ils ont trouvé dans cette nouvelle démarche un moyen pour tenter de reconquérir une popularité chez les jeunes. Le projet retenu (mais tout le monde était déjà au courant avant la réunion) est d'organiser une marche, le 27 mars. Il est évident pour les jeunes que l'objectif de cette marche est de demander justice pour Habib (pour que l'affaire ne soit pas enterrée). Mais, si les associations semblent accepter ce mot d'ordre, c'est pour mieux mettre en avant le leur : comme il manque des lieux de réunions, disent-elles, elles proposent que cette manif parte de Reynerie pour aller déposer des revendications (!!) à la Mairie (de droite...), ce qui montrerait « *à quel point nous sommes unis dans ce quartier que nous habitons et que nous aimons* » et surtout ce qui permettrait de réclamer des locaux pour les associations !

J'ai la nette impression que les associations se foutent assez de la mort de Habib et du sort de son meurtrier. Ce qui est important pour elles (et pour les partis politiques qui sont derrière), c'est de renforcer leur implantation dans le quartier.

Pour cela, elles ont besoins de locaux. Elles cherchent donc à utiliser la mort d'un jeune et la colère qu'elle provoque pour satisfaire leur ambition, en se servant de cette énergie, en essayant de démontrer aux pouvoirs publics qu'elles peuvent la canaliser et la détourner

Bois : On voit un trou au bras.
Président : Vous faites le rapprochement avec votre affaire. Vous le trouvez entre le lieu de l'intervention et la rue Painlevé, sur le côté droit. Que faites-vous ?
Bois : Barrière blanchit. A ce moment là, je vais dans la voiture.
Président : Pourquoi ?
Bois : (courte réponse, inaudible en totalité).
Président : Barrière se dit que c'est peut-être son tir. Et vous ?
Bois : Je suis allé pour vérifier.
Président : Vous y pensiez, à votre arme ?
Bois : Non.
Président : Comment un policier, qui entend un claquement, dans une situation d'intervention difficile, avec l'arme à la main, dans une position qui n'est pas facile à contrôler, alors que vous doutez –puisque vous lâchez prise- ne vérifie pas tout de suite l'arme ? Même quand vous remontez dans la voiture ? Pourquoi, quand Barrière vous dit qu'un tir est parti vous n'avez pas un petit doute ?
Bois : A partir du moment où il est parti en courant, et j'ai pas eu de sensation de recul. Je peux pas dire.
Président : Le professionnel que vous êtes n'aurait pas dû vérifier ?
Bois : A froid, oui. Là on partait à la poursuite de quelqu'un. J'allais pas manipuler dans la voiture. La sensation que j'avais peut-être tiré a de suite disparue, surtout avec la poursuite.
Président : Dans votre déposition vous dites *"j'ai pensé que j'avais tiré,… je l'ai vu s'enfuir,… le policier auxiliaire m'a dit qu'un coup de feu était parti"*. S'il ne vous l'avait pas dit ?
Bois : Dans une situation de poursuite… rien ne le laissait penser.
Président : Vous vous rendez compte que votre arme a tiré à ce moment là.
Bois : J'ai une cartouche qui a été percutée.
Président : Que faites-vous ?
Bois : (réponse totalement inaudible).
Président : Qu'ont fait les collègues ?
Bois : (réponse totalement inaudible).
Président : Comment ça s'est passé ?
Bois : Les collègues sont venus, avec les autorités. Il y avait du monde.
Président : Qu'avez-vous fait ?
Bois : J'ai expliqué ce qui s'est passé. J'ai remis mon arme de suite.
Président : Celle de Barrière ?
Bois : Je sais pas.

Président : En principe, ça pourrait passer ? On peut se poser la question car, quand on a cherché les cartouches de Cros, on n'a rien trouvé : tout a été remis dans le même lot. Peut-on s'affranchir d'une telle déclaration ? Vous vous en êtes affranchi. Peut-on le faire *utilement*, sans risque, sans danger. Est-ce qu'on peut masquer le manque d'une cartouche ?
Bois : Ça arrive qu'on en perde.
Président : Qu'est-ce que vous faites ? Barrière vous a présenté l'étui retrouvé. Vous évoquez la situation avec lui. Vous dites *"on va rien dire"*, ensuite ?
Bois : (réponse inaudible).
Président : Vous laissez vos deux adjoints là pour faire des recherches administratives concernant les deux véhicules ?
Bois : Oui.
Président : Ils ne sont pas chargés de continuer les recherches ?
Bois : Non, c'est le chauffeur et moi. On prend le même chemin. On est appelé assez rapidement par le commissariat pour des jeunes gens interpellés pour un vol. On s'y est rendu pour les reconnaître.
Président : Vous constatez qu'il ne peut pas s'agir des personnes que vous poursuivez.
Bois : Oui.
Président : Pourquoi ?
Bois : C'était pas le gabarit, la silhouette.
Président : Que faites-vous, pourquoi ?
Bois : On se dirige vers les lieux pour récupérer les deux autres. Entre temps, le responsable de l'établissement avait appelé le propriétaire de la BM.
Président : Ensuite ?
Bois : On récupère les collègues. Et puis on est appelé pour conduire un équipage sur un accident.
Président : Vous êtes revenu une 3ème fois ?
Bois : Non, une 2ème. On a posé les collègues et puis on est revenu. On a fait une patrouille. On revient dans le secteur.
Président : Pourquoi, vous cherchez ?
Bois : On a contrôlé deux jeunes sur la voie ferrée. Ils n'avaient rien à voir. On est allé refaire un tour, parce que parfois, ils se cachent. C'est à ce moment qu'une dame nous a averti (passage inaudible) on descend du véhicule, on va voir. On est à proximité des lieux (passage inaudible).
Président : Vous constatez qu'il y a une personne décédée. Vous l'identifiez ?

(ce qui, soit dit en passant, est loin d'être prouvé) !

Inutile de dire que, si les associations ont des locaux, les jeunes (et les habitants qui ne font pas partie des camarillas) n'en verront pratiquement pas la couleur : sous des prétextes de bruit, de sécurité, d'assurance.., l'accès ne leur sera permis qu'au compte-gouttes. De nombreux locaux "sociaux", "associatifs" existent déjà dans le quartier ou à proximité où on ne peut pas dire que tout soit fait pour nous accueillir, au contraire (voir par exemple la MJC Prevert, les assos musicales, sportives...).

Ces assos rêvent de représenter les habitants, de parler en notre nom, quitte à organiser des activités de gardiennage pour les jeunes pour qu'en échange, les habitants votent pour leur parti. A eux thunes et pouvoir, à nous les miettes. Tout comme dans la lutte des sans-papiers, les partis de gauche se servent des plus démunis pour arriver au pouvoir. Rappelons-nous qu'ils ne se sont ensuite pas gênés pour organiser les expulsions !

S'ils mettent l'accent sur l'absence de "lieux de parole" (comme ils disent), ils oublient un peu trop de rappeler que ce sont les injustices sociales, la discrimination raciale, l'exclusion (le fait d'habiter au Mirail vous empêche de dérocher le moindre entretien d'embauche), bref l'exploitation capitaliste sous ces différentes formes qui produisent réellement la violence. Évidemment, confortablement installés aux commandes politiques de la société, ils n'ont aucun intérêt à dénoncer un système dont ils sont complices.

Je pense au contraire que seule la solidarité de classe, l'échange, l'entraide entre les habitants (peu de capitalistes habitent au Mirail !), la dénonciation et faction contre les discriminations (d'où quelles viennent, y compris celles de l'administration de l'état socialiste), la lutte contre l'exploitation peut permettre de résister à la dégradation des conditions de vie des habitants de ce quartier (où tous ont le droit de vivre dans des conditions humaines, sans peur et sans misère) mais aussi d'arnorcer les changements révolutionnaires qui sont nécessaires à toute la société.

La justice sociale, pour laquelle nous luttons, est la meilleure arme des habitants.

Marche « justice pour Habib »

CS n°57, mai-juin 1999

Dans les précédents numéros du Combat syndicaliste, nous avions évoqué la mort de Habib, ce jeune assassiné au mois de décembre par un policier. Nous avions également raconté comment, après la révolte des jeunes, les politicards habituels, avec quelques organisations institutionnelles du quartier et un petit nombre d'associations d'habitants avaient organisé une réunion appelant les habitants à venir discuter à propos d'une marche, partant de la Reynerie jusqu'au centre ville, prévue par avance par les organisateurs. Etant présents sur le quartier, plusieurs militants de la CNT-AIT avaient décidés de participer à cette marche. Toutefois, lors de leurs réunions en comité restreint, les organisateurs de la marche avaient décidé qu'aucun sigle politique ou syndical ne devrait apparaître.

Cette décision posait pour nous un certain nombre de problèmes :

1) tout d'abord, les mots d'ordre de la manif ne correspondaient pas réellement à ceux que la CNT-AIT a toujours mis en avant. En effet, si nous nous reconnaissons dans la demande de justice, d'emploi et dans une position contre les inégalités sociales, il était pour nous impensable de cautionner la demande de plus de police, même présentée sous la forme d'une "police plus juste" ou de passer outre une critique radicale du patronat et de ses complices (gouvernement, médias, politicards...),

2) de plus, il nous paraissait inimaginable de défiler sans nous en démarquer de façon claire au côté de membres d'organisations qui venaient se donner un aspect social compatissant dans la manif pour Habib mais qui, peu de temps auparavant, avaient condamné les jeunes en organisant par exemple la grève des chauffeurs de bus ou en soutenant politiquement l'action de la police.

3) enfin, nous nous sommes interrogés sur la raison des syndicats et partis de gauche de refuser s'afficher es-qualité dans cette manifestation. La réponse que l'on nous faisait le plus fréquemment était que les habitants refusaient l'apparition des sigles pour éviter toute récupération. La raison qui nous semble la plus probable est beaucoup moins noble. Rappelons que la manif devait descendre sur la ville et la traverser, de Reynerie au Capitole puis à St Etienne. On comprend que les partis de gauche qui prônent des théories sécuritaires et qui basent une bonne partie de leur campagne électorale là-dessus n'étaient pas très chauds pour défiler toutes banderoles déployées devant leur électorat du centre ville aux côtés de ces mêmes jeunes

parti en l'air. Il n'y avait pas de blessé.

Président : Quelle différence y a-t-il entre un coup tiré en l'air et un coup parti en l'air ?

Bois : Dans le deuxième cas, c'est accidentel, dans le premier, volontaire.

Président : Comment étiez-vous sûr que c'était en l'air, puisque c'était involontaire ?

Bois : Dans la succession des faits… (il ne finit pas sa phrase).

Président : S'il vous avait dit *"J'ai tiré avec mon arme"*, auriez-vous demandé des explications ?

Bois : Tout à fait, pour savoir s'il n'y avait pas de blessé. Là, ça s'est enchaîné comme ça.

Président : Ça ne vous a pas interrogé davantage ? Vous entendez un claquement. Vous vous demandez si vous n'avez pas tiré. Vous êtes rassuré. Quand on vous dit qu'on a tiré, vous rapprochez ce tir du claquement ?

Bois : Oui, c'était très éloigné. J'étais dans la voiture.

Président : Vous poursuivez combien de temps ?

Bois : Cinq minutes. On revient sur les lieux.

Président : Pourquoi ?

Bois : Pour faire évacuer les deux véhicules.

Président : Vous faites des recherches particulières sur les lieux ?

Bois : Non.

Président : Quand avez vous retrouvé l'étui de la cartouche ?

Bois : C'est lui qui l'a cherché.

Président : Reparlez-nous de cet incident.

Bois : Y'avait pas de blessé. On les a vus repartir. Sur le fait de la cartouche, il était ennuyé, à cause de son concours.

Président : Vous n'aviez pas parlé de la déclaration ? Lorsque vous revenez sur les lieux, est-ce que vous n'en parlez pas ? Vous vous en êtes ouvert aux autres ?

Bois : (Pas de réponse).

Président : Ma question est simple : qu'avez-vous dit ?

Bois : T'en fais pas, y'a rien, y'a pas de blessé, on n'en parle pas.

Président : Comment peut-on ne pas en parler ? Vous avez des cartouches en dotation. Vous devez rendre compte. J'imagine que c'est pas sur une simple déclaration. On doit contrôler votre stock. Comment aurait-il fait ?

Bois : Il se serait débrouillé.

Président : Ça se passe comme ça ?

Bois : Je peux pas le dire. On était dans le contexte. Pas de blessé. Deux individus à rechercher.

détonation ?
Bois : Une détonation, ça s'entend.
Président : Un claquement, c'est quand il n'y a pas de cartouche ?
Bois : On aurait dit un pétard mouillé. Le fait de le lâcher et qu'il parte, je me suis dit, c'est pas ça.
Président : Vous l'avez lâché car vous avez entendu ce claquement un peu … insolite, pour employer un mot neutre. Vous ressortez pour voir ?
Bois : Je ressors en reculant.
Président : Que voyez-vous ?
Bois : Je le vois partir. J'ai pas entendu un cri de douleur.
Président : Que faites-vous ?
Bois : Le chauffeur vient me reprendre, je range l'arme dans l'étui, on reprend Barrière juste après.
Président : Et Cros ?
Bois : Il est sorti.
Président : Pourquoi ? Il a réussi à se libérer ?
Bois : Je ne sais pas.
Président : Vous partez dans quelle direction ?
Bois : Dans la direction indiquée par le chauffeur.
Président : Comment ça se passe ?
Bois : On s'arrête pour reprendre Cros et un peu plus loin Barrière.
Président : Tout le monde monte dans la voiture ?
Bois : Oui.
Président : Vous partez vers la rue Painlevé ?
Bois : C'est Barrière qui dit qu'ils sont partis par-là.
Président : Vous tournez à droite. Que faites-vous ?
Bois : On cherche dans le coin. On passe un message radio pour le dire.
Président : Tout de suite ?
Bois : Dès qu'on remonte dans la voiture. On signale deux individus en fuite en direction de la rue Painlevé.
Président : Vous ne dites rien d'autre ?
Bois : Oui.
Président : Vous dites que Barrière a tiré avec son arme ?
Bois : Un coup parti en l'air.
Président : Il vous le dit avant ou après que vous appeliez le commissariat central ?
Bois : Après.
Président : Qu'est-ce que vous lui dites à ce moment-là ?
Bois : Il ne m'a pas dit qu'il y avait eu contact. Il m'a dit que le coup était

que, par la voix de leur propre ministre de l'intérieur, ils qualifient de "sauvageons". Il nous semble justement que c'est là que ce situe la manipulation de l'opinion et la récupération de la colère des jeunes, et pas dans le fait de défiler clairement sous une banderole qui affiche sans ambiguïté nos idées.

Quoiqu'il en soit après avoir discuté avec divers jeunes, entre autres ceux de l' "Association 9 bis" et "Coraiw", nous avons décidé de participer à la marche en défilant avec notre propre banderole qui, si elle ne portait pas de sigle, conservait néanmoins nos couleurs rouge et noire et un slogan qui correspondait à nos idées : "La violence , c'est l'état et les patrons". Le déroulement de la manif nous a montré que nous n'étions vraiment pas les seuls à nous reconnaître dans ce slogan.

Nous étions ainsi une petite trentaine de militants et sympathisants à nous être regroupés sur la place Abbal à la Reynerie un petit moment avant le début de la marche. Peu de temps après notre arrivé, nous avons eu droit à un petit défilé de personnes venant protester contre notre présence. Il s'agissait de politicards, que nous connaissions déjà, qui ne parvenaient pas à digérer notre présence. A souligner. l'absence totale de scrupule de ces gens. Ainsi, une dame va vers un militant et lui dit : « *Vous ne savez pas que nous avons décidés qu'il n'y aurait pas de banderoles ? Il vous faut retirer la votre* » « *Mais qui a décidé* ? » demande le militant. Réponse du tac au tac de la dame « *nous, les habitants*». Manque de chance pour la dame -que nous retrouverons quelques minutes après au volant d'une voiture sono- personne ne la connaît dans l'attroupement qui s'est formé. Le militant, plusieurs jeunes lui demandent où elle habite exactement. Elle parle d'autre chose, change de sujet... mais elle doit bien finir par avouer qu'elle vient de ... Tournefeuille, un quartier résidentiel. Elle fuit au milieu des éclats de rires. Évidemment, que des gens viennent manifester de Tourefeuille, c'est très sympathique. Qu'ils se fassent passer pour des gens du quartier, qu'ils parlent à leur place, c'est minable. Fin de l'épisode.

Déception supplémentaire pour les politicards : de nombreux jeunes sont venus demander ce que nous faisions là et se sont mis à nos côtés en nous soutenant totalement, en nom appuyant et en envoyant paître les politicards. Ces derniers se trouvaient donc assez perplexes et ont usé de tous les moyens pour tenter de nous discréditer, allant jusqu'à dire à la sono que «*la violence n'était pas seulement dans le quartier mais aussi dans la manif* » (dans le genre: "suivez mon regard"). Nous avons même eu droit à un double cordon sanitaire au début de la marche (un devant et un derrière nom), ce qui ne nous a pas empêché de discuter avec de nombreux habitants venus dans

notre cortège et ... avec les jeunes du cordon sanitaire qui ont très bien compris notre point de vue et sont allés rapidement rejoindre leurs copains devant.

La manifestation a donc été pour nous une grande réussite puisque notre présence a été très appréciée, au moins par une bonne partie de la population, malgré tous les efforts des politicards pour la monter contre nous.

Cela n'était pas la seule déconvenue qui attendait nos détracteurs. En effet, cette manifestation qui regroupait au moins 2 000 personnes était censée se cantonner à de bons sentiments et réclamer un lieu de parole (traduction = un local pour les associations contrôlées par les politicards). Au lieu de cela, les jeunes du quartier, regroupés en tête du cortège, n'ont pas attendu que qui que ce soit vienne leur dicter leurs revendications Les représentants politiques bien pensants n'ont eu d'autre choix que de défiler derrière des slogans tels que "Police=assassins", scandés à gorge déployée. Ils se doutaient bien qu'ils ne contiendraient pas complètement la colère des jeunes, et on comprend leur prudence et leur refus de déployer leurs traditionnelles banderoles PS, PC, SUD, CGT, CFDT... Évidemment, avec les slogans des jeunes, ils risquaient de perdre pas mal de voix dans un électorat apeuré. Pour donner un exemple du niveau de trouille et de stupidité qui régnait en ville ce jour là, signalons que la grande majorité des commerçants baissait les rideaux de fer au fur et à mesure que le cortège avançait, certains faisant rentrer précipitamment les gens dans leur boutique pour les protéger ! En dehors des politicards- qui faisaient de plus en plus la gueule, l'ambiance était pourtant bonne avec des jeunes qui distribuaient aux manifestants et aux passants qui n'avaient pas fui des dattes et du lait.

Au même moment, avait lieu en centre ville une manif pour les sans--papiers. Une petite partie de cette dernière attendait place Esquirol pour rejoindre le cortège de Reynerie. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que certains des politicards qui avaient voulu nous interdire de nous joindre à la marche avaient ensuite pris le métro pour demander au rassemblement des sans-papiers de se dissoudre avant que la marche de Reynerie n'arrive pour ... éviter des heurts lorsque les jeunes des quartiers arriveraient ! On se demande après ça comment les rumeurs de violence au Mirail se propagent. La réponse est donc bien simple : ceux qui, d'un côté, prétendent soutenir les jeunes et donner une meilleure image du quartier, sont les mêmes que ceux qui donnent des jeunes l'image de sauvageons dont nous abreuvent les médias.

Pour nous, la manif s'est terminée au Capitole où nom avons quitté le cortège. Notre idée étant de nous montrer solidaires des autres habitants du quartiers, de donner notre position, mais pas d'aller quémander auprès de la mairie ou de la préfecture. Pour nous, seule la lutte paye.

Des habitants du quartier, adhérents de la CNT-AIT

auxiliaire, où est-il ?
Bois : Dans l'action, je ne le vois pas.
Président : Si vous aviez été à sa place, qu'auriez-vous fait, quelle position auriez-vous pris ?
Bois : Il avait pris la bonne. Il avait fait le tour de l'autre côté du véhicule, par l'arrière. C'est une triangulation comme on l'apprend à l'école.
Président : Et il a eu un contact avec le passager. Dans la voiture, il y a le passager et vous. Il tente de s'échapper par la portière avant droite. Vous le saisissez par le blouson, quand ?
Bois : J'ai ouvert la portière, je l'ai saisi de la main gauche. Il a commencé à passer par-dessus le siège passager, j'ai basculé dans le véhicule.
Président : Position de l'arme ?
Bois : Je ne sais pas exactement. J'ai essayé de me rattraper.
Président : Vous êtes rentré avec l'arme ?
Bois : Je l'ai pas braqué, à aucun moment.
Président : Je ne vous ai pas dit *braqué*. Vous êtes rentré avec le bras en avant ?
Bois : Je ne sais pas si j'ai pas basculé. Je me suis affalé sur les coussins.
Président : Vous avez montré dans quelle position lors de la reconstitution. Retournons un peu en amont. Vous tenez toujours le blouson. A quel niveau ?
Bois : Je ne peux pas dire.
Président : Côté gauche ?
Bois : Oui.
Président : Vous n'êtes pas sorti. Vous avez été tiré.
Bois : Oui, dans son élan, il m'a tiré.
Président : Vous savez que Barrière est sorti en même temps que vous. Vous pouvez penser que Barrière va le récupérer.
Bois : Je n'ai aucun contact avec lui depuis le début.
Président : Vous êtes un policier d'expérience. Vous savez que quelqu'un est sorti en même temps que vous. Vous pouvez imaginer qu'il va agir.
Bois : Ça se passe très très vite, on peut pas dire. Ça se passe très vite.
Président : A l'intérieur, vous tenez toujours le blouson. Vous entendez un claquement.
Bois : J'ai entendu le claquement, sans secousse dans la main, sans rien. J'ai lâché. Il est parti en courant. J'ai eu un moment de (il ne finit pas sa phrase).
Président : Vous avez pensé à quoi ?
Bois : J'ai pensé que j'avais tiré à ce moment-là. C'est un faible claquement.
Président : Quelle différence faites-vous entre un claquement et une

Bois : Oui.
Président : La voiture s'est immobilisée, car elle sait qu'elle ne peut plus partir.
Bois : Elle donnait des à-coups en avant et en arrière. Du bras gauche, la vitre étant ouverte, je voulais arracher les fils, arrêter le véhicule.
Président : Le conducteur a essayé de vous arracher le bras ?
Bois : Non.
Président : Le passager ?
Bois : Il était sorti.
Président : Quand ?
Bois : Je peux pas le dire.
Président : Vous essayez d'arracher les clefs ou les fils. Votre arme est dans la voiture ?
Bois : Je suis en déséquilibre. L'arme est dehors.
Président : Vous essayez d'atteindre le contact. De quel côté est-il ?
Bois : C'était une voiture volée. Les fils sont en dessous.
Président : Il n'a pas tenté de vous en empêcher ?
Bois : C'est les secousses de la voiture qui m'ont empêché.
Président : Vous l'avez déjà fait ?
Bois : Oui, mais à l'arrêt.
Président : Vous avez l'arme à la main. Comment est la portière de l'autre côté, ouverte ?
Bois : Le véhicule a reculé et s'est immobilisé. Il fait crisser le moteur. Il ne peut plus avancer.
Président : Il a les roues bloquées dans le caniveau, d'après les témoignages, il est à cheval ?
Bois : C'est possible.
Président : On peut imaginer la difficulté de repartir, comment réagit le jeune garçon ?
Bois : Je me suis avancé.
Président : Vous avez d'abord ouvert la portière ?
Bois : Oui.
Président : Quelle a été sa réaction ?
Bois : La portière en face était ouverte. Il est parti vers le côté passager. Je l'ai attrapé.
Président : Vous entrez dans le véhicule ?
Bois : Il m'a tiré vers le véhicule.
Président : Vous savez ce que font vos hommes ? Un est coincé dans la voiture, l'autre est toujours au volant, il a fait les manœuvres. Le policier

TOULOUSE, 8 AOUT 2001: UN BIEN ETRANGE PROCES

IV - UN PROCÈS JUGÉ D'AVANCE

« Le Combat Syndicaliste » n°70, oct-novembre 2001

Annoncé pour le 22 août 2001 (en pleines vacances judiciaires, ce qui est pour le moins inhabituel dans une affaire de sang), le procès de Henri Bois, le policier tueur du jeune Habib, a été avancé *in extremis* au 8 août. Cette modification de dernière heure, tout à fait extraordinaire, montre la volonté d'étouffer le retentissement que ce procès pouvait avoir. Après avoir assisté intégralement aux débats de ce bien étrange procès (de nombreux compagnons de la CNT-AIT avaient tenu à être présents malgré la date), on comprend mieux le pourquoi de la chose !

Un bien étrange procès

Bien étrange procès que celui du brigadier BOIS : procès avec un cadavre mais sans victime, avec sept témoins importants mais sans aucun présent à l'audience, avec une déposition truffée d'incohérences, sans que le Procureur n'en relève aucune dans ses réquisitions.

Etrange brigadier, en vérité, qui tire et ne se rend compte de rien. Qui tire à bout touchant mais n'entend ni explosion ni hurlement de douleur. Qui tire dans un espace clos, mais ne sent pas la poudre, ne voit pas le sang qui gicle. Qui tire avec un gros calibre, mais ne ressent aucun recul. Qui exerce, de son doigt, une pression de plus de 6 kg sur la gâchette, et qui ne s'aperçoit de rien. Etrange déposition, maintenue dur comme fer à l'audience, malgré les témoignages écrits de voisins qui, eux, ont entendu les détonations, malgré les expertises techniques, concluant toutes que le coup ne peut partir involontairement, malgré la démonstration de l'avocat anéantissant la thèse de Bois. Etonnante équipe de policiers, qui n'entend pas non plus les détonations. Qui ne déclare pas les coups de feu au commissariat en temps utile. Qui rend les balles de

arme, quand elle recule. Je crie *halte, police*.
Président : Est-ce que vous placez l'arme en position de tir ?
Bois : Oui.
Président : Y a-t-il deux manières de tirer ? Simple et double action ? C'est cela ? Double action : on met le chien de l'arme en arrière et on positionne la cartouche face au percuteur. On presse la détente, la percussion se fait ?
Bois : Ça se fait en deux coups mais en continu. En simple action, le chien est à l'arrière, on le met avec la main. Il y a moins de pression à faire.
Président : Environ 6,5 kg pour la double action, moins de 2 kg pour la simple action. La détente est donc plus sensible. Quelles sont les hypothèses d'utilisation ?
Bois : La première est la seule utilisée sur le terrain.
Président : La seule autorisée ?
Bois : En légitime défense, les réactions doivent être immédiates.
Président : On nous dit que vos interventions se font en situation de double action. Vous vous êtes positionné en position de tir.
Bois : Quand j'ai senti le danger. La voiture revenait.
Président : Vous braquez la voiture à hauteur du pare-brise. Le chien n'est pas relevé ?
Bois : Oui.
Président : En double action ?
Bois : Quand on la sort, machinalement, le doigt est sur le chien. Je suis en position de riposte.
Président : Vous ne tirez pas le chien en arrière ?
Bois : Non.
Président : Quelle est la réaction du conducteur ?
Bois : Si je ne sors pas, la voiture me renverse.
Président : Si vous êtes sorti, pourquoi la voiture ne part pas ?
Bois : Le chauffeur revenait. La voiture a de nouveau reculé.
Président : Vous étiez du côté conducteur ?
Bois : Oui.
Président : Qu'est-ce que vous faites à ce moment-là ? Est-ce que vous voyez à qui vous avez à faire ?
Bois : Deux hommes.
Président : Quelle est votre vision de la situation, quand vous les avez en face ?
Bois : Au départ, l'un est dans la BMW, l'autre dans la 205.
Président : Mais, à ce moment, vous avez l'impression de faire face à deux jeunes gens, vous êtes un policier d'expérience.

Bois : A la place du passager, à droite.
Président : Et Barrière ?
Bois : A l'arrière gauche. L'élève gardien était bloqué : la portière était bloquée, non réparée.
Président : L'élève gardien devait descendre ?
Bois : Oui. Ils descendent pour observer, et, si ça va mal, ils interviennent.
Président : Le chauffeur ?
Bois : Normalement, il reste dans la voiture, en liaison radio.
Président : Vous descendez à droite, Barrière à Gauche. Quelle est votre intention ?
Bois : D'interpeller les passagers.
Président : Comment réagissent-ils ?
Bois : La 205 repart sur l'arrière et percute la BMW.
Président : Ils se rendent compte qu'ils ne peuvent pas passer ?
Bois : Oui. Je suis descendu à ce moment. Le véhicule repart à ce moment en marche avant vers moi.
Président : Vers là où vous étiez placé. Est-ce que vous avez sorti votre arme ?
Bois : Non.
Président : Pourquoi ?
Bois : Le véhicule était bloqué. Dans l'immédiat, il n'y avait pas de risque.
Président : Dans cette situation où vous intervenez pour prendre deux personnes, il n'y a pas un danger tel que vous ayez sorti votre arme ?
Bois : On doit s'assurer de son arme.
Président : C'est-à-dire ?
Bois : Etre prêt au cas où.
Président : Vous l'armez, cette arme ?
Bois : Je suis en position de péripost (3). L'arme n'est pas armée. La main est sur l'étui.
Président : Vous dites que le conducteur, après avoir tenté de sortir par l'arrière, a tenté de le faire vers l'avant. Peut-il vraiment sortir ?
Bois : Oui, le véhicule de police était reparti. Au 1er contact, il a fait une marche arrière. Il n'était pas évident que la BM l'arrête.
Président : Le rôle du chauffeur est de se positionner de façon alternative. Qui y a-t-il derrière vous ?
Bois : Je peux pas le voir.
Président : Vous constituez l'obstacle. La voiture vient vers vous. Elle vous percute ?
Bois : C'est moi qui me pousse. Au moment où la voiture repart, je sors mon

tout l'équipage en vrac (on ne pourra compter celles qui restent à chaque policier). Qui ne parvient pas à rattraper un enfant blessé à mort par une balle qui lui troue la poitrine de part en part, un enfant qui se vide de son sang. Etrange enquête, qui est menée au débuts par ceux-là même qui ont tiré. Qui laisse le présumé coupable des heures entières, totalement libre de ses mouvements, dans le commissariat même où se mène l'enquête (mais pour quoi y faire ?). Qui ne retrouve ni les taches de sang là où elles auraient du être, ni les projectiles. Qui ne vérifie pas des informations très graves, même rapportés par Le Monde, même quand l'avocat en fait la demande expresse.

Un procès en correctionnelle : un cadavre mais pas de victime !

L'avocat de la partie civile annonce la couleur dès le début de son intervention : « *je n'ai pas employé le mot* victime *jusqu'ici, et je ne le ferai pas* ». Le terme échappera pourtant une fois au procureur et une autre fois à l'un des avocats de la défense, qui évoquera le « *cadavre de cette malheureuse victime* ». Et c'est tout. Le mot ne sera plus employé. Disparue, la victime !

Par contre, si l'avocat de la partie civile parle de Habib comme d'une « *manière de petit moineau* », pour insister sur la peur qu'il a dû ressentir, les deux avocats de la défense insistent, eux, sur le fait que Habib et Amine étaient en train de voler une voiture, qu'il s'agit d'une « *certaine catégorie de délinquants qui refusent de s'arrêter* », que « *certains jeunes partent du principe que le fonctionnaire n'osera pas tirer* », l'un en arrivant même à renverser en quelque sorte les rôles pour parler du « *procès d'un jeune qui refuse de se laisser interpeller* » !

Un procès sans témoin à l'audience

Mai le plus étrange, dans ce procès, ce ne sont pas les paroles, ce sont les silences, le silence des témoins –pas moins de sept personnes-

aucune présente à l'audience, alors que :

- trois autres policiers accompagnaient le brigadier Bois. A l'écoute des quelques extraits de leurs déclarations, on note des contradictions importantes avec les autres témoignages et avec celui du Brigadier Bois (exemple : le témoignage du stagiaire sur le signalement de son propre coup de feu à Bois …). Des contradictions qui auraient peut-être pu faire éclater la lumière.

- le concierge du lycée loge à proximité immédiate, à quelques mètres à peine de l'endroit des faits. Il a beaucoup vu et entendu. Interrogé pendant l'audience, n'aurait-il pu se rappeler certains détails supplémentaires, peut-être oubliés dans son témoignage écrit ?

- un deuxième voisin a entendu les coups de feu, n'a-t-il vraiment rien entendu d'autre, rien vu ?

- une personne a trouvé le cadavre d'Habib ensanglanté. A-t-elle parlé aux policiers ? Si oui, que leur a-t-elle dit ? Qu'ont-ils répondu ?

- un jeune, Amine, était avec Habib au moment des faits. Lui aussi aurait pu fournir un riche témoignage.

Que de questions utiles à la manifestation de la vérité auraient pu être posées à l'audience ! Que de silences en réponse ! Sept lourds silences.

Un présumé coupable plein de remords mais qui ne se sent pas vraiment fautif…

D'après les avocats de la défense et le procureur, Henri Bois est un homme « *en proie aux remords, qui vivra toute sa vie avec cette charge terrible d'avoir tué un homme* ». Mais pendant tout le procès, Henri Bois semble moins préoccupé par ses remords que par son propre sort, quitte à camper sur ses contradictions. Une seule fois, à la demande du président du tribunal, il dit simplement « *je suis père de famille, je sais ce que c'est* ». Pour aussitôt après, préciser : « *Sur les faits, je ne me sens pas vraiment fautif… Je regrette ce qui s'est passé, mais s'il ne m'avait pas entraîné dans la voiture, ce ne serait pas arrivé* ». On n'imagine pourtant pas que Habib ait volontairement entraîné Bois dans la voiture. C'est bien Bois qui ne voulait pas le lâcher pendant qu'il

Président : Qu'est-ce qui vous a été dit ?
Bois : (partiellement inaudible) … un magasin Honda, par des individus à bord d'une 205 rouge.
Président : Ils volaient un autre véhicule ?
Bois : Non, pas à ce moment.
Président : Comment le commissariat a-t-il été avisé ?
Bois : Je ne sais pas.
Président : Par le concierge du Lycée. Il s'est rendu compte qu'une voiture tournait et faisait bien des passages. Il a vu deux personnes descendre de la 205 rouge et aller vers une BMW. Il a prévenu le commissariat. Vous êtes intervenu à 3 h 20.
Bois : On initiait à ce moment là notre point statique.
Président : Vous n'agissiez pas à l'extérieur ?
Bois : Non.
Président : Vous avez été envoyé Boulevard de Séverac et vous avez constaté la présence de la 205. Dans quelles conditions ?
Bois : En s'approchant du magasin Honda, sur la droite, on a vu la 205 de l'autre côté par rapport à notre sens de marche. Un individu était dans la BM.
Président : Et l'autre ?
Bois : Dans la 205.
Président : Qu'avez-vous décidé ?
Bois : D'aller intervenir.
Président : De quelle manière ?
Bois : Le chauffeur a traversé le terre-plein central. Ils nous ont vus de loin. A ce moment, on met le gyrophare. Ils remontent dans le véhicule et ils partent. Le chauffeur tente de bloquer le véhicule.
Président : Il le bloque.
Bois : Oui.
Président : Par quoi était-il bloqué ?
Bois : Par notre voiture, des barrières mobiles un peu plus loin, et la BMW
Président : Donc, le véhicule ne peut plus partir.
Bois : Oui.
Président : Sur ce point, tous les témoignages sont comparables. Que se passe-t-il alors ? Les deux sont dans le véhicule qui ne peut plus partir. Ce véhicule est pris au piège. Que décidez-vous de faire ?
Bois : Je descends de suite.
Président : Vous avez sorti votre arme ?
Bois : Non.
Président : Où étiez-vous dans le véhicule ?

né le 18 avril 1957, est poursuivi pour avoir, à Toulouse, par négligence, maladresse ou manquement à la sécurité causé la mort de Habib. Il demande s'il y a des déclarations préalables.
Me Cohen : Je souhaite informer le Tribunal que je lui demanderai de juger que les faits ont une qualification criminelle et qu'il aura lieu de se déclarer incompétent. Comme la question de la qualification ne peut résulter que de l'analyse des faits, je m'exprimerai en même temps sur les deux aspects.
Président : Cette question peut être soulevée à tout moment de l'audience. Il est nécessaire que les débats soient entamés pour cela. Le Tribunal joindra l'incident au fond.
Procureur : Pas de commentaire.

Interrogatoire du présumé coupable par le Président du Tribunal

Président : Les faits se sont produits le 13 décembre 1998 à 3 heures du matin, au milieu de la nuit. Le détail horaire sera fait plus tard. Monsieur Bois, ce jour là, vous étiez de service ?
Bois : J'étais implanté au Mirail… (réponse partiellement inaudible (1))
Président : Quelles sont les missions des policiers au Mirail ?
Bois : (partiellement inaudible) … nous assurons la sécurité au Mirail, nous avons une mission de sécurisation.
Président : Votre mission, ce soir-là, intervenait à la suite d'événements particuliers ?
Bois : C'était une mission de sécurisation en vue de surveiller les jets de pierre. Cela faisait une semaine qu'il y en avait.
Président : Vous étiez le commandant de l'équipage *Marin 45*. Qui y avait-il ?
Bois : Il y avait le chauffeur Said Jean-Louis (2) un policier auxiliaire, Barrière Jean-Luc et un élève gardien Cros.
Président : Quels sont leurs statuts respectifs ? Vous êtes le commandant ?
Bois : Je suis le chef de bord, avec le policier auxiliaire en tant qu'intervenant, l'élève gardien en tant qu'observateur. Il ne peut pas intervenir.
Président : Sont-ils armés ?
Bois : Oui.
Président : Vous êtes quatre et vous êtes avisés d'un incident particulier ?
Bois : Par radio : il s'était passé quelque chose Boulevard de Séverac.

tentait de s'enfuir ! Alors, de quels remords nous parle-t-on ? Nous n'avons pas entendu de sa bouche un mot d'excuse ni même un mot de compassion à l'égard de la famille, présente pendant tout le procès et d'une dignité exemplaire.

Mais pourquoi se sentirait-il fautif, s'il trouve normal de ne pas avoir signalé le coup de feu tiré en l'air par son collègue (pour le protéger), ni rien de ce qui s'était passé pendant la tentative d'arrestation (pour protéger qui ?). Seule déclaration au départ, le signalement des deux jeunes, avec cette précision : *« on les a vus quitter le véhicule de loin »*. Quand l'avocat de la partie civile lui demande s'il ne trouve pas que ça fait *un peu beaucoup* comme escamotage des faits, il répond *« C'est pas un problème »* ! En fait, peu de choses semblent lui poser problème. Il ne trouve pas curieux que les policiers entendent les moteurs et pas les détonations et les témoins l'inverse, même quand le président du tribunal lui oppose que les experts affirment que le bruit des deux moteurs ne peut pas couvrir le bruit de la détonation de son arme. Il s'en tient à ses déclarations, quoi qu'on lui rétorque. En réalité, il en dit le moins possible ; il ne répond rien quand l'avocat de la partie civile souligne les contradictions entre ses déclarations et les chocs relevés sur la voiture dans laquelle était Habib ; rien quand il démontre l'impossibilité d'armer son arme alors qu'il tenait Habib de sa main gauche ; rien sur le fait que les policiers aient perdu de vue les 2 jeunes alors que Habib a fait moins de 100 mètres entre la voiture et l'endroit où il s'est écroulé. Craignait-il de faire un faux pas au cours de l'audience ?

Un procureur extrêmement bienveillant

Dès ses premières questions le procureur montre sa grande bienveillance à l'égard du présumé coupable, en soulignant que Bois est resté au commissariat de son plein gré et qu'il n'a donc bénéficié que d'une heure de *« liberté »*. Puis il fait remarquer que, même si Bois avait signalé son tir, il n'y aurait pas eu de renfort supplémentaire, laissant ainsi entendre que Habib serait mort quand même.

Son réquisitoire devient une plaidoirie quand il souligne que l'arrestation aurait pu être normale, qu'il suffisait à Habib de « *sortir en levant les bras* » ; que *« à 2 reprises, le jeune Habib va amener son*

véhicule vers le brigadier Bois » ; que Habib « *tente de s'enfuir une fois de trop. Le brigadier est entraîné, le brigadier chute, le coup part* ». Le plus démonstratif là-dedans est la façon dont il finit par dire que Bois a tué tout en refusant de le dire : *« Habib a été tué par une arme de Bois »* !

On comprend mieux la philosophie qui sous-tend cette extrême bienveillance à la manière dont il élargit le problème en espérant que Lang (qui avait écrit à la famille de Habib) et les autres ministres *"écrivent aussi aux familles des convoyeurs de fonds abattus froidement*" et au rappel de ce que *"en moyenne, un policier, un gendarme ou un convoyeur de fond est abattu par mois"*.

D'après lui, l'explication, c'est que Bois a eu peur. Peur d'un jeune non armé, coincé dans une voiture bloquée, acculé par trois autres policiers dont l'un brandissait son arme, peur d'un jeune, de petit gabarit, qu'il tenait par le blouson, un jeune qui ne pensait qu'à fuir !

Finalement, un goût amer d'escamotage …

Ce procès, initialement annoncé pour le 22 août –une date bien étrange, en pleine vacances-, avancé au dernier moment au 8 août –un procédé et une date encore plus étranges ; ce procès, longtemps attendu –deux ans et demi (1)- où l'on n'entend pas plus les détonations que les témoins à l'audience laisse un goût amer : celui de l'escamotage.

L'avocat de la partie civile a dressé la liste de ces escamotages dans sa plaidoirie. Il aurait pu y ajouter un dernier : à chaque entrée et sortie, le brigadier Bois était serré de si près par un groupe nourri de policiers qu'il était escamoté à la vue d'une bonne partie du public.

(1) Le brigadier avait le temps : depuis que Habib est mort, il est en liberté, suspendu avec maintien de son salaire, c'est à dire comme en congés payés. On se prend à rêver que tous les présumés coupables aient un jour droit au même sort…

V - PROCÈS DU POLICIER HENRI BOIS (Toulouse, 8 AOUT 2001)

AVERTISSEMENT

La loi n'autorise pas l'enregistrement des procès par un magnétophone ou une caméra.

Le texte qui suit de l'audience a donc été établi d'après des notes manuscrites prises au cours de séance. Malgré toute l'attention apportée, tant lors de la prise de notes que de la retranscription, pour que le texte soit aussi fidèle que possible au propos tenus, des imprécisions ou des erreurs peuvent s'être involontairement introduites. Certains propos n'ont pu être notés à temps, d'autres étaient inaudibles de la salle.

Nous demandons au lecteur de bien vouloir excuser ces imperfections et nous espérons malgré tout que le texte que nous publions lui permette de se faire une opinion par lui-même, en toute objectivité. Tel est notre but.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ouverture de l'audience

Le Président ouvre l'audience à 9 heures en souhaitant que le débat se passe dans le calme, permette de déterminer la vérité, de savoir ce qui s'est passé. Un jeune homme a trouvé la mort. Le tribunal étudiera avec la plus grande vigilance le dossier et prendra le temps nécessaire à la réflexion. C'est pourquoi la décision ne sera pas rendue lors de cette audience. Il constate ensuite la présence du présumé coupable, de ses deux avocats (Maître Boguet et Maître Rossi-Lefèvre), de la partie civile, représentée par Maître Cohen, de la famille dans la salle. Il rappelle l'acte d'accusation : Henri Bois,